Décembre 2018 N°6 – 23° année

# INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE







sorrentinosa@sunrise.ch

**Buderus** 

technique de chauffage SA







**CONCIERGERIE** professionnelle

**ENTRETIEN** régulier

Rue du Pont 9

1820 Montreux





021 964 19 78

**NETTOYAGES** en tous genres

info@residencesnet.ch

www.residencesnet.ch

TRAITEMENT de tous les types de sols





# Frédéric Kalbfuss

Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26 frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Route des Colondalles 30, 1820 MONTREUX, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch Site www.montreuxinfoville.ch Distribution: Poste de Montreux

Parutions: en 2019, 5 x papier - 1 x Internet.

1 janvier-février, 25 janvier; N° 2 mars-avril, 29 mars;

N° 3 juin-juillet, 14 juin;

N° 4 août-septembre, 30 août;

N° 5 octobre-novembre, 8 novembre; N° 6 décembre, 15 décembre - internet

Prochain numéro: 25 janvier 2019

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 1/2019, 10 janvier 2019.

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site www.montreuxinfoville.ch







Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 5 septembre 2018 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

#### M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, le public, et les représentants de la presse.

J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal et souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité de nos opinions. Montreux est la somme de plusieurs villages et quartiers, nous les représentons aussi, quelques soient nos valeurs. Merci de le garder en mémoire.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 75 conseillers sont présents (sur 99 conseillers). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

<u>Présences:</u> 75 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Julianne Baumann, Claudine Borloz, Catherine Buchet Bulliard Carola Fastiggi, Carole Grangier, Andreane Jordan Meier, Christine Menzi, MM. Stéphane Barbey, François Cardinaux, Raphaël Corbaz, Laurent Demartini, Bruno Femia, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Mario Gori, Vincent Haldi, Claudio Mamarella, Pablo Menzi, Pierre- Yves Nussbaum, François Pochon, Christophe Privet, Bernard Tschopp, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: M. Edgar Schneider.

# M. le Président

Avant de débuter avec l'ordre du jour, je tiens à rendre hommage à notre ancien Président du Conseil Communal en 1970, M. Pierre Haebersaat qui nous a quittés cet été à l'âge de 97 ans. Il avait également été Député de 1970 à 1980.

Ancien agent du Crédit Foncier Vaudois, Pierre Habersaat a été très actif dans la vie montreusienne.

Il a été chef scout de la Brigade Saleuscex à Montreux et chef cantonal.

Il a participé activement à la vie de nombreuses sociétés dont il a souvent été membre d'honneur: le Club Alpin Suisse, le Montreux-Sports, le Chœur des Alpes, le Conservatoire de musique de Montreux ou les Fifres et tambours de Montreux.

A ses enfants et à sa famille va toute notre sympathie.

Je vous invite à vous lever pour marquer une minute de silence. Minute de silence.

# APPROBATION DU PROCÈS-VER-BAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018

# M. le Président

Concernant le PV du 20 juin 2018, quelqu'un at-il des modifications à y apporter?

Le PV est accepté à la majorité moins une abstention.

Merci à Céline Morier pour son PV.

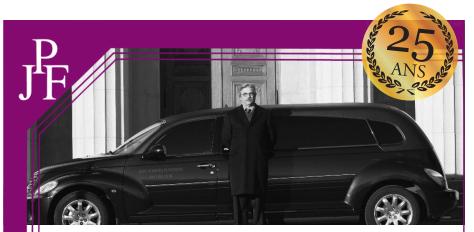
# 2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEIL-LER EN REMPLACEMENT DE:

 2.1 de M. Michel Bongard (Les Verts), démissionnaire;

# M. le Président

Le groupe des verts n'ayant pu remettre les documents relatifs à cette élection dans les temps, l'élection du futur membre de ce groupe aura lieu lors du prochain Conseil.

# 3. NOMINATIONS



# **JOST POMPES FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Av. de Belmont 38 1820 Montreux 2021 963 00 63 www.pfjost.ch A votre service 7/7 jours, 24/24 heures A vos côtés pour toutes les formalités Transports en Suisse et à l'étranger Inhumations et incinérations dans toute la Suisse 3.1 d'un ou d'une membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire;

# M. le Président

Pour le remplacement de M. Raduljica, y a-t-il une proposition du groupe SOC?

# **Mme Irina Gote**

Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Roland Rimaz. Il n'y a pas d'autres propositions.

# M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

# C'est à l'unanimité que M. Roland Rimaz est élu à la commission de Gestion.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

3.2 d'un ou d'une membre de la Commission communication et organisation du Conseil (CCO), en remplacement de Mme Laurence Sierro (PLR), démissionnaire;

# M. le Président

Pour le remplacement de Mme Sierro à la CCO, y a-t-il une candidature du PLR?

# Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs le groupe PLR vous propose la candidature de Mme Mélanie Nicollier

Il n'y a pas d'autres propositions.

# M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

# C'est à l'unanimité que Mme Mélanie Nicollier est élue à la CCO.

Je vous félicite pour votre nomination et je vous souhaite plaisir et succès à la CCO.

# 3.3 d'une secrétaire du Conseil communal.

# M. le Président

Pour la nomination d'une secrétaire, le bureau vous propose la candidature de Céline Morier, actuelle secrétaire suppléante. Y a-t-il d'autre candidature?

Il n'y a pas d'autres propositions.

Comme le règlement le permet dans ce cas, je vous propose une élection à main levée. Y a-t-il des oppositions?

# Mme Céline Morier est élue à la majorité moins une abstention.

# M. le Président

Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions en qualité de secrétaire OFFICIELLE du Conseil Communal.

Je rappelle que le poste de secrétaire suppléante est toujours à repourvoir et nous regarderons avec la CCO la suite à donner.

# 4. COMMUNICATION DU BUREAU

#### M. le Président

Merci à M. Menzi et M. Jorg José s'ils sont présents ce soir, de venir signer les rapports de la séance du conseil de juin, merci de passer vers la secrétaire. Si ce n'est pas le cas nous leur demanderons de passer au greffe.

J'ai reçu 3 nouvelles démissions pour le Conseil de ce jour, celle de Mesdames Catherine Buchet, Julianne Baumann et Andrea Jordan Meier, dont je vous donne lecture.

Je tiens personnellement à remercier Catherine Buchet pour son engagement au Conseil Communal durant toutes ses années. Ayant souvent siégé avec elle, je relève son besoin de comprendre la situation avant de la juger. Même si tu as parfois de la peine à croiser sur la route du col de Jaman, tes qualités relationnelles et ton suivi des dossiers sont remarquables. Bon vent à toi cher Catherine!

# 5. CORRESPONDANCE

# M. le Président

Nous avons reçu en copie, une lettre de la Municipalité sur l'arrêt de Sandy Solaz, adressé à la compagnie du MVR, le courrier sera annexé à notre PV.

Nous avons aussi reçu des courriers de M. Gilles Marco. Vu les propos habituels, je les déposerai au greffe où vous pourrez en prendre connaissance dès demain.

Le troisième courrier nous provient de Patrick Talon, huissier suppléant, que je vous lis, et concerne sa démission.

Je remercie Patrick Talon pour son engagement envers la collectivité. Sa succession sera agendée à un prochain conseil.

# 6. COMMUNICATION DE LA MUNICI-PALITÉ

Pas de communications

# 7. MOTIONS, POSTULATS ET INTER-PELLATIONS DÉPOSÉS

6 interpellations ont été déposées, elles seront lues au point 11.

- «L'aménagement provisoire formé d'éléments préfabriqués en béton, placés à la Grand-Rue, en face de l'accès du parking Marché-Forum.» de M. Pierre Rais.
- «Les bâtiments du Grand Hôtel et de l'Alcazar à Territet» de M. Daniel Manzini.
- «Audit sur la gouvernance des VMCV» de Mme Irina Gote.
- 4. «Le pilier public entrera-t-il au XXIe siècle?». de M. Romain Pilloud.
- «Funiculaire de Territet-Mont-Fleuri, l'immobilité douce sur les rails de l'indifférence.» de M. Tal Luder.
- «Interpellation Relative au PGA (quarter)» de M. Heinz Shoeneich

# 8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 21/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200-au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-. (Rapp: M. Bassam Degerab);

# M. le Président

Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter?

# M. Bassam Degerab

Merci M. le Président, je souhaite juste m'excuser auprès de M. Gard pour l'erreur concernant son nom dans le rapport, c'est une faute de frappe que malheureusement personne n'a vu.

J'aimerai aussi signaler que dans mon rapport à la page 3 à l'avant dernière ligne, j'ai écrit pour le commissaire en question qu'il faisait partie de la commission de gestion, mais il fait partie de la commission des finances.

Je voulais juste mentionner ces points afin d'apporter des corrections à ce rapport.

# M. le Président

Nous en prenons note. La discussion est ouverte.

# M. Alexandre Staeger

Merci M. le Président, je souhaitais intervenir sur le début du rapport qui m'a quelque peu interpellé. Une fois de plus, il semble que les documents, qui ont été demandé, n'aient pas été transmis à temps à la commission comme le prévoit notre règlement.

Il me semble que c'est un problème récurrent. J'aimerais encore une fois attirer l'attention de la Municipalité sur le souhait des conseillers communaux de recevoir les documents à étudier en commission suffisamment en avance, 48 heures, sauf erreur, d'après le règlement. Ce qui, de mon point de vue, n'est pas abusif, d'autant plus que dans le cas présent, il me semble qu'il s'agissait, entre autres documents, du rapport de la commission consultative en matière informatique. Ce document existait depuis bien avant la commission, je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été transmis avant.

Dans le même ordre d'idée je remarque que dans le rapport, suite à la découverte de ce problème par M. le Président de la commission, une discussion préalable s'est engagée entre les membres mais d'après le rapport, c'est le Président qui a lui-même pris la décision de maintenir la séance de commission. J'aurais trouvé élégant que ce soit une décision de la commission, plutôt qu'une décision du Président de la commission.

Merci de votre attention.

# M. le Président

Merci à M. Staeger pour ces propos et je rappelle à tous les Présidents de commissions que s'ils ne reçoivent pas les documents dans les temps, il est très important de le signifier pour que tous puissent en disposer. La Municipalité demande-t-elle la parole?

# M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends et je regrette, si cela a pu poser un problème au niveau de l'organisation de la commission.

Effectivement nous n'avons pas pu réunir les documents dans les délais, nous les avons remis le lundi matin et nous les avons envoyés à l'ensemble de la commission.

En admettant aussi que, si ces documents lors de leurs analyses en commissions devaient nécessiter que nous reportions le travail, M. le Président l'a mis dans le rapport sauf erreur, c'était envisageable.

La commission a convenu qu'à la lumière des documents reçus, de la tenue des travaux et aussi de la présence de l'ensemble de collaborateurs de la commune qui ont apporté toutes les explications nécessaires, il n'était pas justifié, de refaire une séance de commission. Navré que les documents n'aient pas été remis le jeudi ou le vendredi, nous ferons diligence pour mieux faire la prochaine fois, mais en dehors de cela la commission gardait toute latitude pour faire une nouvelle séance.

# M. Bassam Degerab

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Pour répondre à M. Staeger, j'avais décidé de commencer la commission, étant donné que le préavis portait sur deux parties. Une sur la téléphonie et l'autre sur les baies de stockage or les documents requis, par l'un des commissaires, concernaient uniquement la partie des baies de stockage.

J'ai estimé que nous pouvions commencer la séance de commission en abordant le sujet sur la téléphonie et une fois arrivé aux baies de stockage, si les commissaires estimaient nécessaire de reporter ce sujet à plus tard ou de le commencer et le continuer dans une deuxième séance en exigeant le temps nécessaire pour étudier davantage les documents reçus, je l'aurais fait, mais aucun des commissaires ne me l'a demandé.

# M. Tal Luder

Monsieur le Président,

Je voulais juste faire remarquer que j'irai dans le sens de ce rapport, mais que, pour moi, c'était à la limite de l'unité de matière. Ce n'est pas parce que nous parlons informatique que nous devons en faire un fourre-tout.

Je l'ai signalé lors de la commission consultative et de celle-ci, le central téléphonique et les baies de stockages font partie de l'informatique, mais ce sont deux sujets différents.

Nous ne pouvions pas répondre à la demande du Président, car cela n'aurait rien changé de stopper une partie de la commission pour parler du deuxième sujet. Je vous remercie.

# M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je suis d'accord et nous en avons parlé en CMCSI, nous nous sommes demandé si nous devions faire deux préavis.

Je revendique le fait qu'il y avait unité de matière sur l'urgence. Nous étions pressés et nous devions traiter cette question rapidement, par mesure d'organisation et de simplification cela paraissait logique de le traiter de cette manière.

# M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Très brièvement, je ne veux pas prolonger le débat sur des questions formelles. Par rapport à ce que vient de dire M. Rochat, j'ai un peu de peine à considérer que l'urgence soit suffisante pour fonder une unité de matière, car sinon nous pouvons fonder une unité de matière sur à peu près tout et n'importe quoi, du moment où c'est vaguement urgent. Comme je l'ai dit cela ne sert à rien de pour suivre le débat sur ce point-là.

#### M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Merci au Président rapporteur de lire les conclusions.

# M. Bassam Degerab

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2018 de la Municipalité du 1er juin 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

# DECIDE

- d'accepter le remplacement du central téléphonique, pour un montant maximum de CHF 715'600.-;
- d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 715'600.au maximum;
- 1.2. d'amortir cet investissement par le compte 202.3313 sur une période de 5 ans;
- d'accepter le remplacement partiel des baies de stockage et des serveurs, pour un montant maximum de CHF 302'600.-;
- 2.1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 302'600.au maximum;
- 2.2. d'amortir directement cet investissement par le compte 202.3313;
- de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans le compte No 9281.820 «Fonds de renouvellement ordinateurs»;
- de lui accorder un crédit complémentaire au budget 2018 de CHF 50'000.- au maximum, à comptabiliser sur les comptes correspondants;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre tous travaux liés au changement du central téléphonique, des baies de stockage et des serveurs:
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce préavis.

Ces conclusions sont **acceptées** avec 72 OUI, 0 NON et 2 Abstentions.

8.2 sur le préavis No 22/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires. (Rapp: Mme Christine Menzi);

# M. le Président

Notre rapporteuse sera Mme Bibiana Streicher en l'absence de Mme Christine Menzi. Madame la rapporteuse, avez-vous quelque chose à ajouter?

# Mme Bibiana Streicher

Non, Monsieur le Président.

# M. le Président

La discussion est ouverte.

# M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je voulais réagir au passage qui concernait mon intervention dans le rapport.

A savoir que, certes c'est le conseil qui a refusé la prise en considération des différentes pétitions, mais je rappelle qu'à chaque fois il y a eu une proposition de décision qui est faite par la Municipalité. J'avais également présidé une des commissions chargées de préaviser sur la prise en considération ou non de l'une des pétitions et, sauf erreur de ma part, la Municipalité ne s'est jamais montrée très favorable à la position des pétitionnaires. C'est ce point que je souhaitais relever dans mon intervention de la dernière fois.

# **Mme Jessica Ruedin**

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le rapport de la commission indique que la mise en place d'une piste cyclable en contresens n'a pas été envisagée car la loi ne le permet pas. Permettez-moi de corriger cet élément car l'article 74a, alinéa 7 de l'ordonnance sur la signalisation routière autorise expressément le passage à contresens des vélos sur les routes à sens unique. Le fait que la rue du Pont ne soit pas à double-sens pour les vélos est particulièrement pénalisant pour les cyclistes qui se voient imposer un détour conséquent a vec une fortet déclivité. Une étude détaillée serait intéressante afin de trouver une solution à la circulation des vélos dans ce secteur.

Merci de votre attention.

# Mme Bibiana Streicher

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais revenir sur ce point, car nous en avions discuté lors de la commission et Mme Wasem nous avait transmis qu'actuellement des discussions avaient lieu au niveau du canton et que par la suite d'autres possibilités pourraient être développées.

Des projets de la Municipalité sont en cours pour étude des pistes cyclables. Raison pour laquelle nous ne sommes pas allez plus loin concernant ce point.

#### M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers.

J'aimerais faire observer à M. Alexandre Staeger que, si la Municipalité n'a pas été toujours très favorable à la réfection qui est demandée pour l'avenue du Pont, il en a été de même pour la majorité de ce conseil.

# M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Merci à Mme la rapporteuse de lire les conclusions.

# **Mme Bibiana Streicher**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 22/2018 de la Municipalité du 8 juin 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

# DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de suppression du pavage de la rue du Pont et la réalisation des travaux complémentaires;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC;
- 3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir cet investissement, après déduction de la subvention de l'ECA, par le compte No 431.3311, sur une période de 30 ans au maximum;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ces conclusions sont **acceptées** avec 62 OUI, 5 NON et 7 Abstentions.

8.3 sur le rapport No 23/2018 en réponse à la pétition de l'Association des Intérêts de Clarens «Rapp: M. Vincent Haldi);

# M. le Président

Le Président-rapporteur n'étant pas là, c'est M. Angelo Giuliano qui le remplace et je l'en remer-

cie. M. Giuliano avez-vous quelque chose à ajouter?

# M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il semblerait qu'il y ait une omission dans le rapport, en effet le rapport mentionne que Mme Brunner a déclaré ses intérêts en tant que Vice-Présidente du comité de l'association des intérêts de Clarens et membre du comité pétitionnaire. Monsieur Marion Gori a aussi déclaré ses intérêts en tant que membre du comité de l'association des intérêts de Clarens.

#### Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Je suis bien Vice-Présidente de l'AIC, mais je ne suis pas membre du comité pétitionnaire.

# M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite compléter dans la mesure où M. Haldi m'a précisé que Mme Borloz remplaçait M. Meillaud, ce qui ne figurait pas dans le rapport. Dans le rapport il est noté que M. Daniel Meillaud était présent, mais il a été remplacé par Mme Borloz.

# M. le Président

Est-ce que les commissaires présents s'en souviennent? Est-ce que c'est bon pour tout le monde?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Merci au rapporteur de lire les conclusions.

# M. Angelo Giuliano

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 23/2018 de la Municipalité du 8 juin 2018 au Conseil communal en réponse à la pétition de l'Association des Intérêts de Clarens «Pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage»,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

# **DECIDE**

 de prendre acte du présent rapport en réponse à la pétition de l'Association des Intérêts de Clarens «Pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage».

Ces conclusions sont **acceptées à l'unanimité** avec 74 OUI, 0 NON et 0 Abstention.

8.4 sur le rapport No 20/2018 en réponse au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer «Montreux: plage et points de baignade». (Rapp: Mme Mélanie Nicollier);

# M. le Président

Madame la Présidente-rapporteuse, avez-vous quelque chose à ajouter?

# **Mme Mélanie Nicollier**

Non, Monsieur le Président.

# M. le Président

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Merci à Mme la Présidente-rapporteuse de lire les conclusions.

# **Mme Mélanie Nicollier**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 20/2018 de la Municipalité du 27 avril 2018 au Conseil communal en réponse au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer: «Montreux: plage et points de baignade»

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire.

# **DECIDE**

 de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer: «Montreux: plage et points de baignade».

Ces conclusions sont **acceptées à l'unanimité** avec 74 OUI, 0 NON et 0 Abstention.

8.5 sur la prise en considération ou non de la de la motion de M. Tal Luder: «Montreux Pass, gagnant – gagnant». (Rapp: M. Gaëtan Cousin).

# M. le Président

Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter?

# M. Gaëtan Cousin

Non, M. le Président.

# M. le Président

La discussion est ouverte.

# M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts, accueille favorablement la proposition qui nous est faite ce soir. Monsieur Luder propose de réfléchir à un accès facilité et préférentiel à la culture et aux manifestations pour les habitants. Un geste qui nous paraît appréciable vu les nuisances et désagréments qu'occasionnent certaines manifestations d'envergure qui se tiennent régulièrement à Montreux. Ce serait en quelque sorte une manière de remercier les montreusiens pour leur patience et pour leur porte-monnaie. Je ne vous rappellerai pas ici, les sommes investies pour soutenir ces manifestations ou même les investissements projetés pour le 2m2c. Le concept proposé s'impose comme un juste retour pour les citoyens. Vous me rétorquerez qu'il existe déjà un certain nombre d'offres réservées aux indigènes. Carte journalière CFF, piscine de la Maladaire, cinéma Hollywood, Rochers de Nave, etc. Cela est parfaitement vrai mais qui serait en mesure dans cette salle de nous énumérer toutes ces offres? Il y a visiblement aujourd'hui un manque flagrant de visibilité de ces prestations. Sans compter des offres dites ciblées, comme les chéquiers activités, qui peinent manifestement à trouver leur public. Par ailleurs l'accès à ces offres et bien souvent déroutante. Le sésame ultime à Montreux c'est la facture d'électricité, se rendre à la piscine avec ses factures, qui peut bien se promener avec son décompte de la Romande Energie? Il existait à l'époque une carte indigène qui permettait de prouver le domicile du détenteur. Pourquoi ne pas relancer un concept équivalent mais modernisé? Par exemple en se basant sur la carte ménage d'accès à la déchetterie.

Au vu de ces nombreuses possibilités et des pistes de réflexion évoquées en commission, il faut bien admettre qu'il y a suffisamment de matières et de questions à aborder pour nous inciter à accepter cette motion.

Le rapport que rendra la Municipalité permettra certainement de faire un état des lieux de ces offres et d'en proposer une nouvelle formule plus attractive, élargie ou pas. Je vous remercie.

# M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Cette motion est l'exemple caractéristique d'une fausse bonne idée (certains diraient plutôt une "vraie mauvaise idée"); je m'explique: le concept qui sous-tend cette motion est que les évènements culturels subventionnés par la Commune devraient en quelque sorte bénéficier aux contribuables montreusiens par l'octroi d'un prix préférentiel sur les évènements en question.

Le mécanisme des subventions, notamment dans le domaine de la culture, sert précisément à favoriser la tenue d'évènements à Montreux à des prix abordables. Il est probable que sans ces subventions, certaines manifestations n'auraient pas lieu dans notre commune, et il est indéniable que certaines d'entre elles contribuent grandement à l'économie et au rayonnement de Montreux.

Par ailleurs, imposer des contraintes tarifaires compliquerait fortement le travail des organisateurs, notamment face à l'importance et la diversité de l'offre culturelle régionale et la multiplicité des canaux de distribution.

Ainsi, si l'organisateur d'une manifestation subventionnée se voyait obligé d'offrir à certains spectateurs un prix préférentiel, il devrait combler ce manque à gagner, soit par l'augmentation du prix des billets, soit en demandant une subvention plus élevée. C'est ce qu'on appelle trivialement "le syndrome du serpent qui se mord la queue".

Une autre solution, qui n'est pas directement l'objet de la motion mais qui a été discutée en commission, serait que les coûts de ce "Montreux Pass" soient supportés par la Commune. Or un système analogue existe déjà par le biais du Chéquier Activité, qui offre aux citoyens de Montreux au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie un rabais de 50% sur une entrée à un évènement culturel ou sportif, et ce pour 3 manifestations par année.

Etendre ce système à l'ensemble de la population de Montreux aurait des coûts substantiels et reviendrait au final à être financé par... les contribuables montreusiens... Le serpent n'est semble-t-il pas encore repu.

En fin de compte, je vous invite chers Collègues à refuser cette motion, qui pourrait être rebaptisée: "Montreux Pass, Perdant - Perdant".

Merci de votre attention.

# M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je savais qu'en proposant cet objet, les discussions seraient compliquées. Je vais rappeler plusieurs points: tout d'abord je tiens à remercier mon collègue Monsieur Florian Chiaradia qui a repris pas mal de mes propos et assez bien résumé certaines de mes idées. Pour Monsieur Giuliano, je répète et je rappelle que le Montreux Pass, n'est pas gratuit mais qu'il est acheté comme un abonnement demi-tarif et j'appuie sur le fait que les contribuables sont aussi un moteur économique de cette ville. Il n'y a pas que le tourisme, il vous suffit de prendre le budget pour vous en rendre compte. Après avoir discuté à la fin de la commission avec Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi, qui est un homme de dialogue toujours prêt à écouter, j'ai compris que c'était compliqué, mais pas impossible. La motion étant très contraignante et comme me le permet l'article 104 du règlement, je vais transformer ma motion en postulat. J'espère ainsi rallier un plus grand nombre de voix à ma cause, qui est la nôtre puisque nous sommes tous montreusiens. Faire passer cet objet ne doit pas être perdant-perdant mais donner le sentiment à celui qui à son Montreux Pass, d'être chez lui à Montreux. C'est tout ce que je demande pour nous tous, y compris mes collègues PLR. Je vous remercie pour votre attention.

#### M. le Président

Merci M. Luder nous avons pris note de la transformation de votre motion en postulat.

# Mme Carolanne Feissli

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. Luder, car j'allais vous inviter à transformer votre motion en postulat. J'aimerai revenir sur quelques éléments:

Comme mentionné dans le PV, il existe d'ores et déjà un «chéquier activités» permettant à tout habitant de Montreux, au bénéfice d'une subvention pour l'assurance maladie obligatoire, de bénéficier de 3 chèques de rabais de 50% sur une entrée à un événement culturel ou sportif.

Il est à constater que ce chéquier est très peu demandé

 D'une part par le manque de visibilité → peu de publicité est faite donc les potentiels bénéficiaires ne sont pas forcément au courant de son existence  D'autre part parce qu'il est demandé aux bénéficiaires d'avancer l'argent pour ensuite percevoir un remboursement → les ménages dont le revenu est bas ou qui ont un budget serré peuvent ainsi légitimement ne pas utiliser ce Pass, de par la crainte de l'attente d'un remboursement qui pourrait être long.

Bien que les bénéficiaires de subsides vont très probablement encore augmenter, dû au fait que le revenu ouvrant le droit à un subside est dorénavant augmenté et que le subside supplémentaire est entré en vigueur en ce début de mois, il est peu probable que le «chéquier activités» connaissent plus de bénéficiaires qu'actuellement.

Aussi, l'idée de notre collègue Tal Luder est de permettre à tout un chacun de pouvoir bénéficier d'une réduction, et ne pas seulement cibler qu'une partie de la population, comme le fait le «chéquier activités».

Durant la commission, il a été argumenté qu'un prix réduit fait aux habitants de la commune de Montreux contraindrait les organisateurs à augmenter le prix général de leurs billets.

À rappeler qu'il est ici question de nos concitoyens qui sont:

- Les habitants de notre commune qui paient des impôts, ces derniers servant entre autres:
- O D'une part à verser des subventions pour les manifestations culturelles ou sportives
- D'autre part à faire fonctionner notre commune. Je pense par exemple aux services communaux, tel que:
- Le service Voirie et Espaces Verts, dont les collaborateurs font un travail non négligeable durant les manifestations, et qui restent à pied d'œuvre pour garantir la propreté de notre ville, ou encore faire en sorte que nos espaces publiques restent joliment entretenus et fleuris suite à des déprédations faites durant les manifestations.
- Au travers de leurs impôts, nos concitoyens paient donc déjà pour le bon déroulement des manifestations.
- Nos habitants sont également ceux qui subissent les nuisances, les problèmes de

- stationnement ou de circulation durant les manifestations.
- En lien à cela, il me paraît donc logique qu'un remerciement leur soit fait, avec un accès à prix réduit aux manifestations subventionnées par la Commune.
- Ainsi donc, l'argument avancé en commission qu'un prix réduit offert aux habitants de la commune de Montreux obligerait les acteurs culturels à augmenter le prix général des billets, ne me choque absolument pas.

Parmi les idées, il a été évoqué non pas un Pass, mais un système de quota de billets à prix réduits tels que par exemple la carte journalière CFF, que chaque habitant de la commune peut se procurer, à prix réduit, auprès de l'office du tourisme. Dans l'idée d'un Pass culturel pour les habitants de la commune, les acteurs culturels mettraient donc un certain nombre de billets à disposition des habitants, par exemple selon un barème quant au montant de subvention annuelle perçue.

Enfin, je terminerai par dire que le principe d'un Pass culturel et/ou sportif existe déjà, si l'on prend par exemple le «Passeport musées suisse». Moyennant l'achat de ce Pass au prix de CHF 166.- par an pour un adulte, le détenteur a libre accès à plus de 500 musées dans toute la Suisse.

Le remboursement aux institutions se calcul au prorata des entrées vendues par rapport au montant total de la vente du Pass. Ce système est le même qu'utilisé par exemple pour le «Magic Pass», qui donne accès à une trentaine de stations de ski. En comparaison à ce qui a été avancé lors de la commission, ce ne serait donc pas le concitoyen, par le biais de ses impôts, qui financerait ce Pass, mais bien un pot commun, redistribué équitablement aux partenaires.

Ainsi, l'idée d'un Pass culturel et sportif sur la commune de Montreux est potentiellement réalisable. Merci.

# M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML soutien la prise en considération du postulat de M. Luder, nous partageons l'idée

# Vos assurances:

- UNE AFFAIRE DE CONFIANCE













qui sous-tend son postulat: à savoir les montreusiens doivent pouvoir récupérer quelque chose de ce qu'ils investissent dans les manifestations. Non seulement par le biais de leurs impôts et du versement de subvention par la commune, mais également en raison des nuisances qu'ils subissent et de ce qu'ils y investissent, pour certains leur temps libre, lorsqu'ils participent, par le biais de la protection civile notamment, à la tenue des manifestations. Nous en voyons pour le Montreux Jazz, c'est en partie aussi des montreusiens qui y travaillent.

Par rapport à la question du chéquier culturel qui a pas mal été évoqué dans le cadre de ce débat, j'aimerai savoir si seuls les contribuables bénéficiaires de subvention à l'assurance maladie paient des impôts? Vraisemblablement ce ne sont pas eux qui en paient le plus. Quelque part il me semble que nous ne visons pas la redistribution envers les bonnes personnes.

ML apprécie particulièrement le fait que le motionnaire, à la base, soit devenu un postulant, car la forme du postulat permet beaucoup plus de libertés et peut-être d'innover dans les solutions qui seront proposées. Nous avons parlé d'un pass, d'une sorte de carte d'indigène, de transmettre des listes de citoyens aux organisateurs. Peut-être pouvons-nous aussi imaginer des mesures incitatives au niveau des subventions en faveur des manifestations qui octroieraient des avantages particuliers aux montreusiens. Nous avons évoqué, dans le cadre de la discussion du groupe ML, l'exemple d'autres communes aui disent: «nous avons une subvention qui, par rapport à une échelle de 100%, se trouve à 50% pour la manifestation. A partir du moment où elle organise un festival OFF qui est ouvert pour tout le monde, la subvention passerait à 75% et si elle offre des billets à tarifs réduits aux montreusiens, la subvention pourrait augmenter.» L'aspect incitatif du système pourrait permettre aux manifestations de décider si elles veulent ou non adhérer à ce système, en fonction de leurs moyens financiers, de leur organisation et d'autres facteurs qui sont en définitive propre à chaque manifestation. Nous soutiendrons la prise en considération de ce postulat.

# M. Heinz Shoeneich

Monsieur le Président, Chers collègues,

Je reviendrai juste sur le chéquier activités, nous avons obtenu quelques chiffres de la part du service communal concerné. Entre 2009 et 2017, entre 2 et 14 personnes ont sollicité ce chéquier pour une quantité de 6 à 25 chèques. Pour l'année 2018 c'est 14 personnes pour CHF 620.-, le nombre de personnes susceptibles de toucher ou de solliciter ce chéquier est de 2'700 personnes. C'est un nombre conséquent, l'information apparemment passe quand même puisqu'un certain nombre de personnes le sollicite, mais il paraît clair que cela n'est pas d'un grand intérêt.

# M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Vous avez dit qu'un peu plus de 2'000 personnes sont potentiellement touchés par ce chèque aujourd'hui, il faut compter que ce sera plus à l'avenir suite à l'introduction de nouvelles subventions à l'assurance maladie dans le canton. C'est une proportion déjà aujourd'hui non négligeable, mais qui sera de moins en moins en mégligeable à l'avenir étant donné l'augmentation des primes d'assurance maladie. Je vous remercie.

# M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Merci à M. le Président-rapporteur de lire les conclusions.

# M. Gaëtan Cousin

La prise en considération de la motion transformée en postulat a été acceptée par 5 voix pour et 5 voix contre et aucune abstention (le vote du président étant prépondérant). La commission vous propose donc d'accepter la prise en considération du postulat de M. Tal Luder «Montreux Pass, gagnant – gagnant»

La prise en considération de cette motion transformée en postulat est **acceptée à la majorité** par 40 OUI, 32 NON et 2 Abstentions.

# 9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 24/2018 relatif à relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium. (Date pour la séance de la commission: le mardi 18 septembre 2018 à 20 h. 00, à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens);

Présidence SOC: M. Jonathan Al Jundi

Membres: Mmes Anne Duperret, Bibiana Streicher, MM. Florian Chiaradia, Patrick Grognuz, Vincent Haldi, Tal Luder, Roland Rimaz, Ganes Thiyagaraja, Bernard Tschopp.

# M. le Président

La discussion est ouverte.

# M. Jonathan Al Jundi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais informer les commissaires, qu'ils auront la possibilité de consulter l'archivage de la commune 1 heure avant ladite commission, afin que nous puissions siéger avec toutes les informations nécessaires pour la commission.

# M. Tal Luder

Je me trompe sans doute, mais il me semblait qu'il y avait une présidence UDC, peut-être suisje mal renseigné?

# M. le Président

Non M. Luder il s'agit bien du groupe socialiste avec M. Jonathan Al Jundi.

Je rappelle que toute commission est libre de s'organiser comme elle le souhaite et que le président désigné remet sa place en jeu en début de séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.2 No 25/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 310'000.- au maximum en vue de l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) «En la Curaz». (Date pour la séance de la commission: le mercredi 12 septembre 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux):

Présidence PLR: M. Jörg Meyer

Membres: MM. Ihab Al Jundi, Olivier Blanc, Nicholas Büchler, Joe (Joseph) Filippone, Emmanuel Gétaz, Anthony Huys, Tal Luder, Michel Posternak, Pierre-André Spahn.

# M. le Président

La discussion est ouverte.

#### M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne contestons pas l'élaboration d'un plan partiel d'affectation pour cette portion de territoire ni le recours à un bureau spécialisé. Cependant le préavis manque de précisions sur certains points. Il nous est dit que le PPA permettra la mise à disposition de plusieurs catégories de logements, du subventionné à la PPE, soit, mais il serait nécessaire de connaître la répartition envisagée entre ces différentes catégories. C'est un choix politique qui doit précéder l'élaboration du PPA. A ce sujet nous demandons que la commission ait connaissance du cahier des charges fourni au mandataire. Le préavis note par ailleurs que cette portion de territoire est difficile d'accès, nous regrettons qu'il ne soit pas prévu, à ce stade, de créer une liaison piétonne pour le bas de la parcelle à partir de la rue du centre. Cette question doit . être étudiée.

Enfin la procédure de participation est mentionnée dans le préavis mais nous avons besoin de précisions à ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

# M. Alain Imhof

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aurai une question à la Municipalité, concernant le point 6.1 qui rappelle en quelque sorte les mots de mon préopinant. A savoir la première phrase qui indique «le PPA en la Curaz permettra une amélioration de l'offre en logements et du parc locatif de Montreux, avec la mise à disposition sur le marché d'appartements appartenant à plusieurs catégories de logements, à savoir aussi bien du subventionné que de la PPE.» Or il n'est nullement mentionné de logements abordables, ce qui avait pourtant fait l'objet d'un postulat déposé par votre serviteur, ainsi que des textes très clairement indiqués dans la convention qui lie notamment la commune de Montreux et l'état de Vaud. S'agit-il d'un lapsus révélateur que le logement abordable est considéré comme quantité négligeable par la majorité de cette Municipalité? Ou s'agit-il seulement d'une erreur de plume?

Concernant le point économique je m'étonne que la commune de Montreux n'envisage nullement d'être elle-même l'investisseur qui pourrait financer tout ou partie de la réalisation du nouveau quartier. Devenant ainsi un important propriétaire immobilier et constituant un patrimoine administratif qui donnerait lieu à des rendements intéressants, tant pour la collectivité publique, assurant des rentrées financières, que pour les citoyens de Montreux, en ayant à disposition des logements abordables sur cette parcelle. Je vous remercie.

# M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML se joint à la demande formulée par M. Olivier Blanc, demande tendant à ce que la commission puisse disposer notamment du cahier des charges qui sera soumis aux mandataires qui seront chargé d'effectuer cette étude. Merci.

#### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ajoute que le groupe UDC appuie cette demande.

# M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'interviens pour enlever tout doute, en particulier à Monsieur Imhof, respectivement à ce conseil après ses propos. La formule «de logements subventionnés à PPE», en mentionnant «de tout type», inclut bien entendu des logements à loyer abordable, des logements dits protégés ou adaptés, selon la nouvelle formulation, pour les personnes du troisième, quatrième ou cinquième âge. Désolé si nous n'avons pas mi s tous les deux points et tirets avec toutes les formules, mais si nous parlons de «tous les types possibles, du subventionné à la PPE», cela intégrait bien entendu le logement à loyer abordable. Quant à la petite pique sur les réalisations de la Municipalité dans sa majorité actuelle, je ne peux qu'encourager Monsieur Imhof - et ceux qui s'y intéressent -, à regarder ce qui a été construit en logements abordables, depuis cette majorité dans cette commune ; et à comparer avec ce qui n'avait pas été construit les années précédentes.

Je vous remercie de votre attention.

# M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

9.3 No 26/2018 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019. (Date de la séance de la commission: le mardi 11 septembre 2018 à 19 h 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

Présidence: Mme Irina Gote

Membres: COFIN

# M. le Président

La discussion est ouverte.

# M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sur le fond nous n'avons guère de remarques à ce stade. Au vu des incertitudes notamment relatives à l'effet de la RIE III et de la péréquation, il paraît prudent de fixer le taux seulement pour une année.



ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

Nous tenons cependant à insister sur un point. La Municipalité annonce à nouveau vouloir supprimer le remboursement intégral de la taxe forfaitaire pour la gestion des déchets. Rappelons que lors du vote du règlement sur la gestion des déchets, le conseil communal avait décidé de ne pas prélever cette taxe. Contrairement à la taxe au sac, il s'agit d'une taxe forfaitaire, elle n'a donc pas d'effet incitatif. Par ailleurs comme son montant est identique pour chacun, elle frappe en proportion plus lourdement les personnes économiquement modestes que les personnes aisées. Elle est donc très antisociale contrairement à l'impôt qui est progressif. Si nous comprenons bien les intentions municipales, il s'agirait de ne pas augmenter le taux d'impôt ou d'en modérer la hausse et à la place de prélever un impôt personnel de CHF 80.-. Les Verts ne soutiennent pas cette idée, ne la soutiendront pas et continueront à s'opposer à la perception de la taxe forfaitaire pour la gestion des déchets. Je vous remercie de votre attention.

# M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste prend acte de la proposition de la Municipalité quant à l'arrêté d'imposition pour 2019. D'une manière générale, nous regrettons le décalage temporel qui existe entre le délai pour fixer cet arrêté, qui doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 30 octobre, et le dépôt du budget en décembre, qui n'en est actuellement qu'à ses balbutiements. Cela nous prive d'une vue d'ensemble qui serait la bienvenue.

Merci pour votre attention.

# **Mme Laurence Sierro**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues

Le groupe PLR trouve opportun de maintenir le taux d'imposition et ceci pour une année. En effet au vu des bonnes perspectives des recettes fiscales des personnes physiques et de la maîtrise attendue des charges de fonctionnement , il n'y aurait pas lieu de modifier ce taux pour 2019. Par contre ceci nous laisse la possibilité de reconsidérer le taux l'année prochaine, une fois que nous aurons des perspectives plus claires concernant entre autre les effets de la RIE III sur les recettes des personnes morales, le soutien attendu de l'Etat de Vaud au travers de la péréquation et dans l'attente de l'introduction au niveau fédéral du projet fiscal 17 ainsi que l'effet de l'important programme d'investissement à venir sur notre commune. Je vous remercie de votre attention.

# **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collèques,

Je tiens à informer notre assemblée que notre Président M. Yanick Hess sera remplacé au sein de la commission des Finances par Mme Sierro, puisque le règlement interdit à Monsieur le Président de siéger dans des commissions permanentes. Je vous remercie.

# M. le Président

Merci pour cette précision Madame la Présidente,

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

# 10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Aucune motion ou postulat ne sont déposé nous passons au point suivant.

# 11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPEL-LATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Pierre Rais

«L'aménagement provisoire formé d'éléments préfabriqués en béton, placés à la Grand-Rue, en face de l'accès parking Marché-Forum.»

Cet aménagement a certainement été créé pour des travaux de rénovation de bâtiments à la Grand-Rue, en face de l'accès au parking précité. Lesdites transformations sont quasiment terminées. Cet aménagement a permis de créer un mini-giratoire servant à accéder au parking.

Il y a de trop nombreuses années que cet aménagement provisoire est en place et présente une laideur et un aspect particulièrement inadéquat à la rue principale de Montreux et ce, pour les passants, qu'ils soient piétons et/ou touristes qui visitent Montreux.

J'interpelle la Municipalité afin qu'elle veuille bien répondre aux questions suivantes:

- Ne trouvez-vous pas qu'il est grand temps de supprimer ces éléments préfabriqués du type que l'on rencontre le long des autoroutes en réfection?
- Est-ce que la Municipalité pense réaliser définitivement un mini-giratoire en face du parking Marché-Forum?
- Ne peut-on pas réaliser un aménagement à cet endroit, en tenant compte du projet des «Jardins de la Rouvenaz»?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de bien vouloir informer le Conseil communal de cos intentions

# M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En préambule je souhaite rappeler que les éléments dont vous parler sont en face d'un chantier qui a pris un certain temps à se réaliser. Il a été immédiatement suivi par un autre chantier tout aussi important, qui a généré un certain nombre de nuisances et nécessitait que l'espace libre devant la grande Rue, soit laissé à la disposition des entreprises qui y travaillaient.

La Municipalité souhaite aussi que ces éléments peu esthétiques soient remplacés par un aménagement digne d'une des artères les plus fréquentée de notre commune.

Ainsi, un nouvel aménagement est à l'étude sur ce secteur de route avec pour objectif une réalisation des travaux dans la continuité des interventions qui seront réalisées en 2019 sur l'avenue du Casino.

Le projet à l'étude prévoit effectivement la réalisation d'un mini-giratoire avec un réaménagement de l'espace public qui pourrait reprendre certains éléments étudiés dans le cadre du projet des «Jardins de la Rouvenaz».

L'affaire suit son cours, mais laissez-nous un peu de temps.

# M. Pierre Rais

Monsieur le Président, je remercie Monsieur le Municipal Neukomm pour sa réponse.

Je comprends que, du jour au lendemain, il n'est pas évident de trouver une solution définitive.

Mais par exemple, pour rétrécir la voie de circulation en venant du Forum, nous pourrions aménager le rétrécissement par des bacs à fleurs accompagnés de la signalisation adéquate.

Le conseil communal souhaite certainement que cette situation d'horribles plots en béton préfabriqués qui ont joué leur rôle pendant les travaux, n'ait plus lieu d'être à cet endroit remarquable.

Je comprends Monsieur Neukomm et ses services, néanmoins il serait bon que des modifications soient faites, même provisoirement. Je pense que Montreux dispose de bacs à fleurs et peut les aménager pour que le petit giratoire soit préservé.

Merci.

Interpellation de M. Daniel Manzini «Bâtiments du Grand Hôtel et de l'Alcazar »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Mon interpellation porte sur les bâtiments du Grand Hôtel et de l'Alcazar à Territet. Pour mémoire, si mes souvenirs sont bons, c'est dans le Grand Hôtel que se trouvait l'ancien Audiorama et aujourd'hui encore, la salle Sissi.

Dernièrement, la Feuille des Avis officiels annonçait la mise en vente du bienfonds du Grand Hôtel, propriété de la commune de Montreux.

Dans le même temps, il semblerait que le propriétaire de l'Alcazar ait été mis en faillite. Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

Est-ce que la Municipalité peut confirmer la faillite des propriétaires du bien fonds comprenant l'Alcazar?

En cas de faillite de l'Alcazar, la Municipalité remet-elle en question la vente du Grand Hôtel?

Quelle est la position municipale, respectivement celle du canton, relativement au maintien en état du bâtiment qui abrite l'Alcazar?

Il s'agissait d'une question que M. Rais avait posée lors d'une interpellation il y a quelques mois.

Merci de vos réponses.

# M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En préambule, je souhaite rappeler que ce corps de bâtiment est composé de 4 lots. Le lot dit Alcazar, deux lots de PPE et le lot qui nous occupe, qui est le lot communal.

Est-ce que la Municipalité peut confirmer la faillite des propriétaires du bien fonds comprenant l'Alcazar?

La faillite est confirmée vu que le tribunal de l'Est Vaudois a déclaré la faillite de son propriétaire le 13 février dernier.

En cas de faillite de l'Alcazar, la Municipalité remet-elle en question la vente du Grand Hôtel?

La partie du bâtiment qui appartient à la Commune est clairement dissociée de la partie Alcazar et par conséquent, toute la latitude nécessaire à des démarches foncières sur ce bien demeure et une vente potentielle n'est donc pas remise en cause.

Quelle est la position municipale, respectivement celle du canton, relativement au maintien en état du bâtiment qui abrite l'Alcazar?

Le Département cantonal, en tant qu'Autorité compétente pour les monuments historiques, a fait le nécessaire pour protéger ce bâtiment; il peut demeurer ainsi dans l'attente qu'un futur acquéreur entreprenne la finalisation de sa restauration. La sécurité publique n'étant pas menacée, la Municipalité n'a pas? Prendre à sa charge la fin du chantier, dont le coût est estimé? Je n'ai pas de montant fixe mais sachez qu'il s'agit de plusieurs millions.

# M. Daniel Manzini

Je remercie Monsieur Neukomm pour ces informations.

Interpellation de Mme Irina Gote

sur les VMCV: «Audit sur la gouvernance des VMCV»

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Je tiens tout d'abord à m'excuser et vous demander de la bienveillance, car le texte de mon interpellation est beaucoup plus long que ce que j'ai l'habitude de produire. En temps normal, je fais court et bref, mais là le sujet est délicat.

Lors de la séance du conseil du mois de mai, j'ai déposé ma deuxième interpellation sur les VMCV intitulée «Circulez, il n'y a rien à voir. Vraiment?». Or 4 mois sont passés depuis et je n'ai toujours pas de réponse officielle de la part de notre délégué au Conseil d'Administration. Nous nous sommes rencontrés la semaine dernière et il m'a expliqué que beaucoup de faits nouveaux sont intervenus durant ce laps de temps et que la situation a changé entre le moment de ma deuxième interpellation et aujourd'hui.

Toutefois l'article 108 al. 3 de notre règlement du Conseil stipule qu'une réponse à une interpellation doit être donnée la séance d'après. Nous sommes deux séances plus tard et aucune réponse écrite ne nous est parvenue.

Certes, les journalistes d'investigation du Régional ont bien fait leur travail et le public a eu droit aux explications du Directeur ad intérim, Monsieur Paul Blumenthal qui expliquait avec moult détails tout ce qu'il a entrepris pendant ces 4 derniers mois pour redresser la barre. Nous avons aussi appris qu'un audit de l'Office fédéral des transports a épinglé l'entreprise pour irrespect de la loi sur le travail. Gros étonnement de ma part, car j'avais demandé dans ma première interpellation sur le sujet, au mois de mars de cette année déjà, si à cause du manque de chauffeurs, la loi sur le travail avait été respectée et Monsieur Caleb Walther m'avait répondu oui. Toutefois les Conseils communaux n'ont pas recu de communication à ce sujet. Par contre, j'ai appris que les Municipalités recevaient une information ce jour.

Si je me permets de revenir c'est que de mon côté, j'ai également eu beaucoup de nouvelles informations, des informations pour lesquelles je demande des éclaircissements, car je ne suis pas journaliste d'investigation, ni détective privé, mais juste une élue très attachée à la défense du service public.

Je pense également que le développement des transports publics est le vrai challenge du 21ème siècle, tant du point de la couverture du territoire, de l'augmentation des cadences, que du respect de l'écosystème avec la volonté de rouler propre.

Alors voici mes nouvelles questions:

- Est-il vrai que 12 chauffeurs auraient été remerciés en 2017?

Je ne parle pas là de départs. Non. Je parle de personnes qui auraient été poussées vers la sortie avec des conventions de



départ. Des collaborateurs qui n'étaient pas présents depuis très longtemps dans l'entreprise âgés entre 48 et 54 ans et avec peu de cotisation pour le 2ème pilier.

Quand on sait que la formation d'un chauffeur coûte plus de CHF 30'000.- et que ce montant peut être doublé, lorsque le collaborateur nouvellement engagé n'est pas titulaire d'un permis de conduire nécessaire, que six mois de congé payés peuvent représenter environ CHF 60'000.-, je vous laisse faire le calcul du coût approximatif que cela représenterait pour l'entreprise: et oui plus d'un million.

Combien d'employés ont quittés l'entreprise avec des conventions de départs en 2016 et en 2015?

Quelle est le coût de ces opérations pour l'entreprise, formation comprise?

- Est-il vrai que la couverture de la caisse de pension serait descendue à 95% et que pour la remonter à 100%, il a été nécessaire de faire ces licenciements?
- Est-il vrai que la volonté de la direction et du Conseil d'administration serait de faire des économies sur les chauffeurs et donc d'engager des personnes qui viennent de Lyon, de Toulouse, de la région parisienne, voire des frontaliers, en replacement des gens d'ici et qui auraient des tranches d'âges pour lesquelles il faut payer des prestations sociales plus élevées?
- Est-il vrai que le taux d'absentéisme dans l'entreprise pour cause de maladie se situerait entre 18 et 24%, alors que la loi demande qu'il n'y ait pas plus de 10%?
- Est-il vrai que par rapport aux horaires fixés d'entente avec les communes, des bus auraient été supprimés tant sur les parcours de jour que sur ceux de nuit, afin de faire des économies ou parce qu'il n'y avait pas de chauffeurs disponibles, car ces derniers devaient assurer des trajets pour les CFF qui rapporteraient une manne supplémentaire bienvenue ou encore parce que ces derniers étaient en sous-effectif?
- Est-il vrai que cinq collaborateurs administratifs auraient été engagés en 2017 pour plus de CHF 500'000.- par année, alors que les besoins se situaient davantage dans l'engagement de chauffeurs?
- Quel est le coût réel de l'utilisation de chauffeurs auxiliaires ces 5 dernières années pour répondre aux mandats confiés aux VMCV et

pallier à l'absence de chauffeurs en nombre suffisants (maladie, départs, manque d'effectif tout court, etc.)?

Quel est le bilan financier du changement de prestataire pour la gestion de l'informatique, gérée par les TL durant de nombreuses années avec un coût maîtrisé et des économies d'échelle en raison de la collaboration inter-entreprises de transport, puis confiée à une entreprise privée sous l'ère du directeur Monnet?

Y-a-t-il eu un appel d'offre à l'époque? Pourquoi ce changement?

Des économies ont-elles été réalisées? Estil vrai qu'un informaticien a été finalement engagé dernièrement? Quelle est la politique de l'entreprise en définitive?

- Est-il vrai que l'entreprise aurait fait l'acquisition de minibus en mauvais état, complètement rouillés par en-dessous, retapés par l'atelier mécanique avec grande peine et qui ne seraient aujourd'hui plus à jour avec les normes de pollution?
- Est-il vrai que les chauffeurs peuvent prendre une pause pour aller aux commodités seulement après 5 heures de roulage et que sur certaines lignes, par exemple celle qui dessert le P+R de Chailly, il n'y aurait pas la possibilité d'aller aux toilettes, car il n'y a tout simplement pas de toilettes sur ce parking. Dès lors, comment l'hygiène des collaborateurs pourrait-elle être respectée?
- Est-il vrai que les VMCV, entreprise forte de pas moins de 171 collaborateurs n'avait pas de médecin conseil avant le mois de mars 2018?
- Est-il vrai qu'un dossier aurait été ouvert sur chaque collaborateur qui a participé au moment de «grève» organisé par le Syndicat au mois de mars de cette année et que des objectifs plus contraignants leurs auraient été fixés?

Je souhaiterais également prendre connaissance du plan des investissements de l'entreprise sur ces 3 dernières années.

Y-a-t-il eu des investissements programmés et qui n'ont pas pu se faire?

Si oui, lesquels et pour quelles raisons ont-ils été abandonnés ou reportés?

Je souhaiterais connaître également le bilan des projets conduits par l'entreprise. Quels projets ont abouti ou encore quels projets ont pris du retard?

Quels projets ont échoués ou ont été abandonnés au profit d'autres projets? Pour quelles raisons?

Y-a-t-il eu une réflexion stratégique derrière les décisions prises et le management des deniers publics?

Existe-t-il des rapports des projets avec objectifs et hilan?

En sachant que les membres de la Direction sont nommés par le Conseil d'administration, je souhaiterais connaître le niveau de formation des cadres de la direction et des cadres dans l'entreprise, ainsi que leur expérience professionnelle?

J'aurai encore bien des questions, mais je souhaite m'arrêter là pour le moment.

De toutes ces questions, il ressort un dénominateur commun: la politique d'austérité qu'a vécu l'entreprise et le personnel sur les années 2015/2016 et 2017, peut-être même antérieurement. Malgré cela, les chauffeurs ont été à la hauteur et ont rempli et répondu à toutes les prestations demandées. Qu'ils en soient ici remerciés.

Il en ressort que beaucoup d'erreurs auraient été commisses par la Direction. Soit. Mais est-ce que ces erreurs ne seraient pas aussi le fruit d'un Conseil d'Administration passif, laxiste et qui aurait eu la même fonction que des pots de fleurs sur un balcon, à savoir décorative?

Aujourd'hui le Conseil d'administration se pose en sauveur, mais après toutes ces années d'attentisme, serait-ce vraiment la bonne attitude à adopter?

Pour ma part, il est primordial tant pour les employés des VMCV que pour les usagers, que la lumière puisse être faite sur les dysfonctionnements de l'entreprise. Il faut de la transparence tant dans la gouvernance que dans l'utilisation de l'argent public!

Et pour que le rapport de confiance puisse être retrouvé, je pense que l'on ne peut pas faire l'économie d'un audit sur la gouvernance de l'entreprise, tant au niveau de la direction, qu'au niveau du Conseil d'Administration.

Il faut également se poser la question des outils de contrôle au niveau de la gouvernance. Pourquoi le Conseil d'Administration n'a-t-il pas eu des témoins lumineux qui sont passés du vert





au rouge, avant que la crise ne prenne une telle ampleur?

Est-ce que la composition du Conseil d'Administration: 3 mandataires externes et des municipaux délégués par leurs communes, est vraiment la bonne formule en sachant que ce sont les Conseils communaux qui valident les budgets demandés?

Ne faudrait-il pas créer une commission de gestion composée de conseillers communaux des communes de la Riviera, ou un autre organe de contrôle intermédiaire, qui serait le garant d'une saine gestion?

In fine, je dépose la résolution suivante:

Le Conseil communal de Montreux estime nécessaire que l'entreprise VMCV puisse être auditée par une société d'audit autonome et indépendante (autre que l'entreprise réviseuse des comptes de la société), tant sur la gouvernance de la Direction et du Conseil d'administration que sur la gestion financière de l'argent public. Si la Cour des Comptes s'avère être compétente pour l'audit, elle pourrait également être saisie.

Je vous remercie de votre attention.

# M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Madame l'interpellatrice, Madame et Messieurs Chers collègues,

Permettez-moi de présenter mes excuses concernant l'absence de réponse à la deuxième interpellation de Mme Gote.

Les réponses étaient prêtes, il y a plusieurs semaines. L'objectif était de pouvoir répondre dans les délais prévus, mais, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer à Mme Gote, certains points fluctuants et la situation évoluant, il m'apparaissait utile de donner des informations à jour, voire de donner des informations complémentaires. Ceci permettait d'avoir une vision plus large de l'entreprise que celle qui était peinte dans le cadre des réponses de Mme Gote. Cela n'a pas été possible ne serait-ce que parce que le conseil d'administration a validé une série de décisions, uniquement le 29 août dernier.

Par rapport aux questions qui sont posées par Mme Gote, il me sera difficile, maintenant, de répondre oralement en découvrant une liste de questions relativement longue, qui touchent à des aspects opérationnels et stratégiques de différents secteurs de l'entreprise. Il y a certaines informations, qu'en tant qu'administrateur, je n'ai pas, du fait de l'organisation d'une société anonyme qui ne donne pas l'ensemble des informations ni des compétences au conseil d'administration, car celles-ci sont déléguées à la direction, aux cadres de l'entreprise.

Je me vois donc contraint de vous annoncer à nouveau une réponse par écrit. Je précise d'emblée que, certains éléments concernent l'entreprise et non pas la Municipalité, les réponses doivent être validées par le conseil d'administration. Je ne promets pas une réponse dans les délais prévus par votre article du règlement du conseil communal. Je pense que vous comprendrez ces raisons et je ferai tout mon possible pour réunir l'ensemble de ces informations.

Je profite d'avoir la parole pour vous donner quelques informations un peu plus complètes sur l'état de l'entreprise et une série de décisions qui ont été prises pendant les 4 mois de fonctionnement ad interim de la direction. Comme vous l'avez peut-être appris dans les journaux, suite à l'absence du directeur pour maladie, le conseil d'administration avait décidé de nommer M. Paul Blumenthal (président à l'époque) en tant que directeur ad interim. Pour éviter une double casquette le conseil d'administration a décidé de me nommer comme Président ad interim.

Lors de cette période, plusieurs dossiers ont pu être traités, notamment:

- La stratégie de renouvellement de la flotte de véhicules,
- La stratégie sur la billetterie,
- Les décisions relatives à la possibilité de faire du télé-travail, de donner des moyens de communications modernes pour garantir une information transparente envers l'ensemble des collaborateurs.

Le conseil d'administration a validé le 29 août, l'ensemble de ces propositions, il a également décidé d'avoir une gouvernance différente, il a confirmé mon mandat de Président du conseil d'administration au moins jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans l'objectif de pouvoir renouer de meilleures relations avec les communes. Vous pourriez dire «M. Walther ne répondant pas à nos interpellations, nous ne voyons pas bien la stratégie». A tort ou à raison, le Conseil d'administration estime que cette décision est la meilleure pour le dialogue entre l'entreprise et ses actionnaires.

Comme le dit Mme Gote, le Conseil d'administration a organisé cet après-midi une séance de contact avec les Municipalités et leurs services afin de donner des informations sur la situation de l'entreprise et de pouvoir échanger sur celles-ci. Cette séance avait été prévue et promise lors de l'assemblée générale de cette année

Parallèlement à cela, vous le savez peut-être également, le conseil d'administration a décidé d'engager une nouvelle directrice, Mme Angela Schlegel qui a pris ses fonctions le premier de ce mois et également engagé un spécialiste en finance et contrôle de gestion pour apporter une nouvelle culture d'entreprise financière. Cette personne est entrée en fonction le 16 août dernier. Ces exemples sont là pour montrer que nous sommes conscients, qu'il y a eu des manquements, ou en tout cas des règles de gouvernance qui n'ont pas été soit respectées, soit fixées de manière optimale.

Le Conseil d'administration essaie, actuellement, de résoudre les défis qui sont devant nous en apportant les meilleures réponses possibles. Pour l'illustrer, il a déjà demandé une offre à l'équipe de spécialistes qui avait dû finaliser les comptes cette année, à cause de l'absence maladie du responsable des finances. Je tiens à préciser sur ce point-là, que l'ensemble des exercices de ces dernières années ont été audités et acceptés par le cabinet Ernst & Young, et de ce fait, il n'y a pas à ce jour d'informations comme quoi les règles comptables n'auraient pas été respectées ou que des personnes auraient fauté.

L'autre information que je peux vous donner, c'est qu'une séance est organisée entre la nouvelle directrice et moi-même, en tant que Président, pour rencontrer l'ensemble du personnel, au mois de septembre. L'objectif est de pouvoir nous présenter et d'ouvrir une première phase de dialogue avec le personnel, de manière à envisager quelles mesures

doivent être prises en matière d'accompagnement. Nous souhaitons, pour le bien de notre personnel, un nouveau souffle pour cette entreprise, de nouvelles règles de gouvernances et aussi que chaque collaboratrice et collaborateur puissent trouver sa place dans cette entreprise.

Dernier point, par rapport à l'audit de l'Office fédéral des transports sur le respect de la durée du temps de travail. Lorsque j'ai répondu à Mme Gote que la durée de temps de travail était respectée, c'était sur la base d'informations transmises par la direction. Il est évidemment impossible pour un administrateur d'avoir d'autres informations, d'aller piocher dans l'ensemble des fichiers informatiques de plus de 100 collaborateurs afin de savoir ce qu'il en est. Les règles de gouvernance sont basées sur une relation, idéalement de confiance, envers la direction. L'audit de l'Office fédéral des transports a révélé qu'il y avait des manquements par rapport aux nouvelles en ordonnances en application en date du 1er janvier de cette année. Ces informations nous ont été communiquées après la séance du conseil communal lors de laquelle Mme Gote a déposé sa deuxième interpellation. Je peux vous dire, qu'à ce jour, l'entreprise a été en mesure de répondre à l'Office fédéral des transports dans les délais exigés, sur l'ensemble des mesures prises pour répondre aux problèmes constatés.

Encore une fois je suis désolé de devoir vous promettre une nouvelle réponse écrite à l'interpellation. Je ferai de mon mieux pour que les informations puissent être rapidement données, avec le plus de transparence possible. Pour avoir une vision plus complète, le Conseil d'administration travaille sur une communication qui sera proposée à chaque Municipalité à destination des conseils communaux des 10 communes de la Riviera.

Je vous remercie.

# M. le Président

Merci Monsieur le Municipal, pour ces premiers éléments de réponse. Je comprends parfaitement le délai qui est demandé, vu qu'il ne s'agit pas d'une réponse qui peut être faite uniquement par notre Municipalité mais de concert avec d'autres instances. Par rapport au fait qu'il nous est annoncé qu'il y a déjà un audit, Mme Gote voudrait-elle revenir sur sa résolution?

# **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président,

Je n'ai pas cru comprendre qu'il s'agissait d'un audit, il s'agit d'un appui parce que la directrice financière n'était pas présente pour boucler les comptes et qu'une entreprise a été sollicitée pour faire ce travail. Je n'ai pas le sentiment que nous parlons de la même chose. Pour moi il est nécessaire d'avoir un audit sur la gouvernance, tant au niveau de la direction que du conseil d'administration. Apparemment si manquement il y a eu au niveau de la direction, le conseil d'administration, comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, n'a pas eu les témoins lumineux qui ont passé du vert au rouge. Il n'y a pas de moven de contrôle entre le conseil d'administration et la direction et je pense que par rapport au développement futur de l'entreprise, il est indispensable qu'il y ait des outils de contrôles au niveau du conseil d'administration.

Pour moi nous sommes dans le tir de la demande de ma résolution. Merci.

# M. Caleb Walther, Municipal



Pinot Noir 2015 médaille d'or au mondial des Pinots à Sierre



Montreux médaille d'argent au Vin Vaudois



Commune de Montreux Es Ruffinel 2017 médaille d'or à Expovina Zürich



Clos de Plan-Chailly 2017 médaille d'argent au Vin Vaudois



Pinot Noir 2017 médaille d'argent au mondial des Pinots à Sierre



Château des Crêtes 2017 médaille d'argent au mondial du Chasselas



Château des Crêtes 2017 médaille d'argent à Expovina Zürich















Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Je précise qu'avec la Directrice, j'ai demandé une offre à l'entreprise mentionnée précédemment pour faire une analyse plus complète de la gestion financières qui ressemble à ce que l'on peut appeler un audit finance et comptabilité. L'offre devra ensuite être acceptée par le conseil d'administration. Il n'y a pas pour l'instant de décisions relevant d'un audit plus complet mais simplement des démarches qui visent à apprendre de ce qui s'est passé et de permettre à l'entreprise de se tourner vers l'avenir. Ce qui ne nous semble pas utile, c'est de chercher les responsables du passé, mais d'avoir des conseils et que des mesures soient prises pour éviter que cette situation se reproduise.

Les démarches qui ont été entreprises doivent être validées par le conseil d'administration, une fois que nous aurons établi, avec la nouvelle directrice, des offres et des propositions concrètes. Néanmoins, comme j'ai eu l'occasion de le dire oralement à Mme Gote, dans mon vocabulaire à moi, il ne s'agit pas forcément de faire un audit complet de la gestion de l'entreprise, qui parfois crée plus de mal qu'il n'apporte de réponses pour l'avenir. Là, nous discutons sur les mots et c'est maintenant une discussion à avoir avec le Conseil d'administration une fois que des propositions concrètes auront été formulées. J'espère avoir clarifié mes propos précédent relatif à l'attribution d'un éventuel mandat d'audit à octroyer. Merci.

#### M. le Président

Merci M. Walther, je vais relire la résolution de Mme Gote.

Le Conseil communal de Montreux estime nécessaire que l'entreprise VMCV puisse être auditée par une société d'audit autonome et indépendante (autre que l'entreprise réviseuse des comptes de la société), tant sur la gouvernance de la Direction et du Conseil d'administration que sur la gestion financière de l'argent public. Si la Cour des Comptes s'avère être compétente pour l'audit, elle pourrait également être saisie.

Je rappelle que selon le règlement du conseil communal à l'art. 108, al. 4 la discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution. C'est à nous de décider si elle est recevable, si elle ne contient pas d'injonction et se poses également la question si le conseil communal de Montreux fait ce genre de résolution qu'en est-il de ce qui se passerai si un autre conseil communal déposait une résolution contraire? La Municipalité souhaite-elle nous donner plus d'informations par rapport à l'acceptation ou non de cette résolution avant que je ne passe à la discussion sur cette dernière?

# M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vais revenir sur des aspects un peu juridiques, mais avant, Mme l'Interpellatrice, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous assurer que la situation des VMCV préoccupe la Municipalité, qui a passé plusieurs séances à évoquer cette question. Je tiens à souligner le travail effectué par mon collègue M. Walther, pour que cette entreprise puisse continuer à fonctionner, au profit de l'ensemble des habitants de cette région et de ses hôtes, et à améliorer la situation, dont, malheureusement, on découvre presque jour après jour qu'elle est plus compliquée.

Mme l'Interpellatrice, je peux vous assurer que les soucis que vous portez sont partagés par la Municipalité, mais dans une situation relativement compliquée, puisque nous ne sommes pas directement les gestionnaires de cette entreprise. Elle est soutenue par l'ensemble des communes, qui en sont propriétaires, mais la Municipalité n'est pas en première ligne dans la conduite de cette opération, même si nous avons un membre de la Municipalité qui siège dans ce conseil d'administration.

Je me permets de revenir sur des questions de droit, j'aimerais que vous compreniez que ce n'est pas du tout pour ne pas répondre ou suivre le projet de résolution. Il est dit à l'al.3 de l'art.108 de votre règlement, «la Municipalité répond immédiatement ou au plus tard lors de la séance suivante», et il est vrai que, même si M. Walther a apporté un certains nombres d'éléments, nous ne pouvons pas considérer qu'il ait été répondu à votre interpellation. Non pas parce que M. Walther ne le veut pas personnellement ou que la Municipalité ne le veut pas, mais parce que ce ne sont pas des objets que nous gérons directement. Nous devons aller chercher les informations, qui doivent être validées par la seule instance possible, à savoir le conseil d'administration. L'al. 4 indique que «la discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution»; nous voyons bien qu'il y a le dépôt d'une interpellation, il doit y avoir la réponse, puis une discussion, qui peut se terminer par le dépôt d'une résolution.

Il me semble que nous sommes, d'un point de vue purement juridique, dans la situation où il y a besoin d'avoir cette réponse pour pouvoir avoir ensuite enregistrer le dépôt de la résolution. Je me permets de rappeler l'al.1 de l'art. 108: «chaque membre du conseil peut par voix d'interpellation demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration», nous pouvons évidemment largement discuter, puisqu'il y a des investissements, une participation financière de la commune aux VMCV, mais nous ne pouvons pas dire que les VMCV font partie de l'administration de la commune de Montreux.

J'espère être bien compris, pour que mes propos, ne soient pas interprétés comme un refus de répondre. Il ne faut pas que le Conseil pense que nous ne suivons pas ce dossier, il nous préoccupe à un point très important, d'autant plus qu'à partir de juin de l'année prochaine, nous aurons un hôpital régional qui ouvrira ses portes.

Il devra y avoir des moyens de transports publics, la ligne 201 doit être prolongée et il y a le quotidien pour que tout ce processus fonctionne. Entre autres, après les décisions que nous avons prises, avec votre aide, Mesdames et Messieurs, pour le développement, en particulier sur l'axe Chailly, de la capacité des bus et de leurs cadences, mais il est vrai que c'est une situation sur laquelle nous voulons absolument avancer.

J'ai quelques craintes, après lecture de l'art. 108 du règlement de notre conseil, que cependant, nous ne puissions voter la résolution mais je peux vous assurer que nous y seront attentifs. Cependant formellement et juridiquement, je crains qu'elle n'ait pas de validité formelle en regard des différents points de cet art. 108 de votre règlement. Merci de votre attention.

# M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai la même préoccupation que M. le Syndic, sur l'aspect timing de cette résolution. Il me semble que nous n'avons pas formellement, encore répondu à cette interpellation.

Il semble donc opportun d'attendre la réponse complète et de réévaluer à ce moment si une résolution s'impose au vu des éléments qui nous serons livrés à ce moment-là.

J'invite Mme l'interpellatrice à déposer sa résolution lorsque nous aurons reçu la réponse écrite qu'elle demande. Je vous remercie.

# **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer l'engagement de notre Municipalité pour trouver les bonnes pistes pour la résolution de cette affaire.

Je ne suis pas du tout d'accord avec l'interprétation de cet article, pour moi il est clair que la réponse pourrait arriver, je ne sais pas 1 année après et je trouverai malheureux que nous nous privions d'écouter les législatifs, qui eux font un acte politique fort. Le budget des VMCV, qui est demandé par les communes, fait partie intégrante de notre budget à nous et qu'au final c'est quand même le conseiller communal , qui par l'acceptation du budget, valide également l'acceptation des budgets demandés par les VMCV.

J'estime que nous sommes compétents pour pouvoir voter sur une résolution. Pour ma part, une non réponse, est une réponse quand même et je maintiens ma résolution aujourd'hui. Je vous remercie.

# M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne me prononcerai pas sur l'interprétation du règlement, parce que je partage l'interprétation qui a été proposée par M. le Syndic. Pour moi, d'un point de vue purement pratique, il ne serait pas dérangeant de voter cette résolution lors d'un conseil ultérieur. Ce qui permettrait, d'une part aux groupes d'en débattre, car le problème avec le dépôt de la résolution c'est que les groupes n'ont pas vraiment pu en débattre lors de leur séance. Cela qui implique le timing des interpellations mais si nous traitions ce sujet dans un ou deux conseils, M. Walther arrivera à nous fournir les réponses. Pour moi cela ne serait pas dérangeant et d'un point de vue encore plus trivial, je remarque qu'il n'y a pas grand monde de présent chez ML, ce qui pourrait permettre, si nous traitons ce sujet une autre fois que Mme Gote trouve plus de soutien à sa résolution chez ML.

# Mme Irina Gote

Monsieur Staeger, les absents ont toujours tort, merci d'en prendre acte. Pour ma part je souhaite que cette résolution puisse être votée aujourd'hui, une résolution, elle a comme définition le fait qu'elle arrive à la fin d'une interpellation. J'en ai déposé 3, je n'ai eu qu'une réponse sur les 3 et j'estime que nous devons nous positionner. Une résolution nous la posons à un moment donné, elle arrive aux séances du conseil ce qui est le propre de la résolution, elle n'est pas envoyée aux groupes 3 semaines avant et chacun doit prendre ses responsabilités en votant OUI ou NON. Je vous remercie.

# M. Pierre-André Spahn

Monsieur le Président, chers collègues,

# CASINO BARRIÈRE MONTREUX

# **NOUVEAU DÎNER-SPECTACLE**

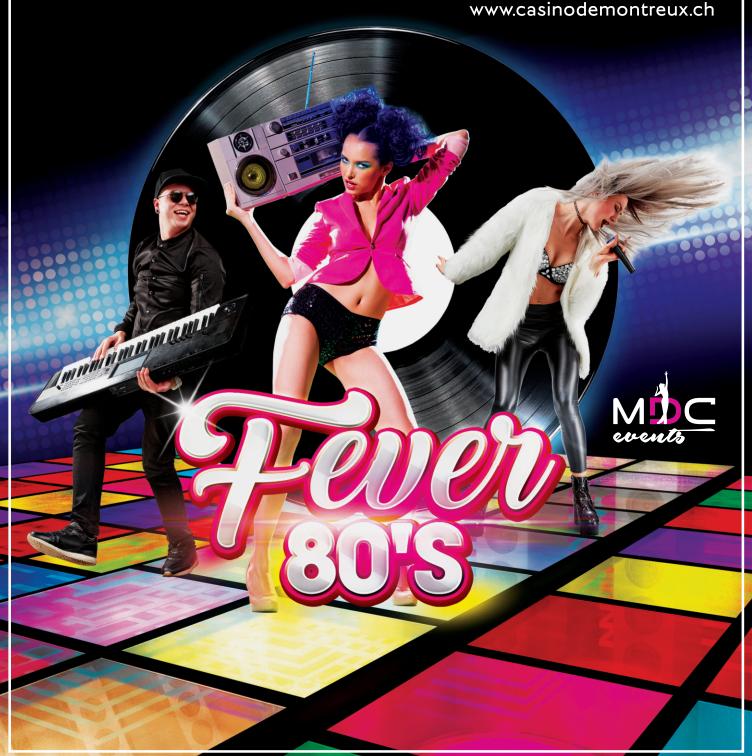


De novembre 2018 à février 2019, rembobinez vos cassettes et sortez vos tenues à paillettes, nous allons vous faire revivre l'ambiance mythique des années 80 ! CHORÉGRAPHIES, CHANSONS ET SKETCHES AUX ALLURES DE VOS TUBES PRÉFÉRÉS

**AVEC MENU TOUT COMPRIS** 

DÈS CHF 79.-

RÉSERVATIONS +41 (0)21 962 83 83







# CASINO BARRIÈRE

**MONTREUX** 

MACHINES À SOUS\*

DÈS 10H

TABLES DE JEUX\*

DÈS 15H3O

**RESTAURANT L'ENTRACTE\*** 

SERVICE JUSQU'À TARD DANS LA NUIT

RESTAURANT LE SAXO

**AMBIANCE COSY** 

BAR LE SAXO

AMBIANCE MUSICALE LES VENDREDIS ET SAMEDIS SOIRS

**BAR DES SPORTS\*** 

RETRANSMISSIONS SPORTIVES EN CONTINU

021 962 83 83

www.casinodemontreux.ch

\* Réservé aux personnes majeures et non-interdites. Pièce d'identité obligatoire. Gains, cadeaux, boissons, à l'exception des spiritueux et alcopops.

Photos non contractuelles.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel



Culturefood quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

# RESTAURANT

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



Martigny - Vevey

# RIALTO

Chez Ricardo & Albina Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Côte de bœuf à la braise Filet de bœuf sur ardoise Entrecôte sur ardoise Fondue Bourguignonne ou Chinoise Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02 1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

# PRESSOIR



CAFE DE PARIS

CHANGEMENT DE GÉRANCE

Relais & Châteaux Victoria Glion, sur Montreux



Vous accueille avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX 1823 GLION/MONTREUX Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92 info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

# **CAVEAU DES VIGNERONS**

o n t r e u x Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez découvrir nos spécialités suisses et autres plats selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux Tél. 021.963.25.70 deltadeschamps@gmail.com



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues, fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos évènements, anniversaires, mariages, découvrez nos magnifiques plateaux sur mesure avec au choix fromages et viandes séchées.

Rue de l'Église Catholique 9 - 1820 Montreux 021 963 25 22

# GangNam

# Grillade sur votre table



**Horaire Ouverture** 11:00-23:00 non-stop

Grand Rue 60, 1820 Montreux, Téléphone: 021 965 34 64



# LE BACCARA

BAR & BISTRO



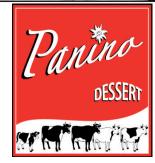
Changement de gérance Nouvelle carte Nouvelle ambiance



DU JEUDI AU DIMANCHE, **GRILLADES DE POISSONS,** SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE **MER ET MOULES MARINIÈRES** 

**DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES NOS GRILLADES** 

PIZZA AU FOUR à BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)



Pains cuits au feu de bois Pâtisseries - Chocolats Service Traiteur • Tea room www.panino-dessert.ch - Tél. 0848 000 070 Vevey - La Tour-de-Peilz

# CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36





**Cuisine traditionnelle** au gré des saisons Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey Tél. 021 921 20 50 www.cafeduport.ch

# Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran 1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch



www.amstein.ch

# + 3'500 BOISSONS

Bières - Vins - Alcools forts

Eaux minérales - Jus de Fruits

# MAGASIN OUVERT AU PUBLIC

Z.I. La Veyre 1806 St-Légier s/Vevey 021 926 86 04

Lundi-vendredi Samedi 8h00 - 12h00 9h - 16h 13h30 - 18h30 NON STOP!







WIITIEKOP



Spécialités italiennes Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux Tél. 021 963 35 28 www.ilbrigantino.ch





Avenue Nestlé 17 - Montreux Tél. 021 963 25 45

Ouvert de 10h30 à 14h30 et de 17h30 à 23h Fermé dimanche soir et lundi

Tous les détails sur www.bavariamontreux.ch

# GASTRONOMIE

# Restaurant thaïlandais Eléphant Blanc

Jean-Luc et Netaporn Müller

Spécialités thaïlandaises

Quai Grand'Rives 12 1844 Villeneuve - Tél. +41 21 960 12 68

info@elephantblanc-ned.ch www.elephantblanc-ned.ch

P Fermé le lundi







venez Redécouvrir Votre bor

6 OSI BELISED



Restaurant du Basset En face du port

# **Qualité - Fraîcheur**

Tous les jeudis à midi Langue de bœuf Sauce aux câpres à volonté Fr. 21.–



1815 Clarens / Montreux Tél. 021 964 82 44

www.restaurant-du-basset.ch



Entrecôte Café de Paris Cuisine traditionnelle du terroir Spécialités de poissons Pâtes et Pizzas «Maison» Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve Tél. 021 968 14 16 aiglerestaurant@bluewin.ch



Une vraie boucherie aux produits faits maison!

Boucherie Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46 P Fermé le jeudi Je suis un peu dépassé par cette discussion, nous parlons bien d'une résolution demandant un audit au niveau des VMCV.

Je ne vois pas quel pouvoir nous avons, nous conseillers communaux dans cette situation, où la commune est actionnaire des VMCV mais, sauf erreur de ma part, n'est largement pas majoritaire. Elle n'a aucun pouvoir d'ordonner un audit à une société dont elle est juste actionaire. Je ne vois pas l'utilité de cette résolution, étant donné que nous allons la voter je vous invite à la refuser.

# Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR émet quand même quelques doutes quant à certaines questions qui ont été posées par Mme Gote. Il serait peut-être préférable d'attendre une réponse Municipale. Le groupe PLR est également préoccupé par cette situation et ne pense pas s'opposer à cette résolution, si elle devait être déposée ce soir.

# M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste faire remarquer à Mme Gote que, finalement, en plus de bousculer le règlement du conseil, elle vient de s'aliéner un précieux soutien à sa résolution.

# M. Pierre-André Spahn

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Mme Brunner pour ses propos mais elle engage le groupe PLR, vous avez bien compris que j'étais contre cette résolution. Je trouve un peu prématuré d'engager le groupe PLR ce soir alors que nous n'avons pas pu en discuter entre nous. Je pense que nous pourrons engager le groupe PLR lors d'une prochaine séance si cette résolution est déposée et je maintiens ma position en vous invitant fortement à ne pas accepter cette résolution.

# **Mme Anne Saito**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Outre les réserves formelles exprimées par notre collègue M. Chiaradia, les Verts soutiennent, sur le fond, la demande d'audit de notre collègue Mme Irina Gote, car la pérennité des VMCV nous tient à cœur.

Un audit a pour objectif de tirer au clair le fonctionnement d'une entreprise, mais aussi de faire émerger des pistes de solutions possibles.

Conscients des défis auxquels les VMCV devront faire face, comme la Fête des Vignerons l'année prochaine, l'extension de la ligne du bus de l'hôpital, la concurrence accrue, les nouvelles technologies, etc... nous souhaitons que sa nouvelle direction puisse fonder son management et sa stratégie sur des bases claires et sereine s. Voilà pourquoi nous soutenons la demande de Mme Gote. Merci de m'avoir écoutée.

# M. le Président

Je vous propose de relire la résolution et ensuite nous passerons au vote.

«Le Conseil communal de Montreux estime nécessaire que l'entreprise VMCV puisse être auditée par une société d'audit autonome et indépendante (autre que l'entreprise réviseuse des comptes de la société), tant sur la gouvernance de la Direction et du Conseil d'administration que sur la gestion financière de l'argent public. Si la Cour des Comptes s'avère être compétente pour l'audit, elle pourrait également être saisie.»

La résolution est **acceptée** par 45 OUI, 19 NON, et 9 Abstentions.

Interpellation de M. Romain Pilloud «Le Pilier public entrera-t-il au XXIe siècle»

Monsieur le Président, chères/chers collègues,

Le Larousse donne la définition suivante du «pilier»: «chose dont l'activité est essentielle à l'existence d'un organisme ou d'une institution». Dans notre beau canton, où la citoyenneté est précisément une institution, le pilier public, décliné à plusieurs endroits de la commune, permet de donner nombreuses informations, notamment sur les objets soumis à enquête publique. Cela permet à tout-un-chacun de se renseigner en bon-ne citoyen-ne sur ce qui se passe dans la commune ou dans son village; les informations qui s'y trouvent sont nombreuses et précieuses.

Le pilier public montreusien n'a vraisemblablement pas encore rencontré internet et le XXIe siècle et tend probablement à se référer à une définition plus familière du mot dans le dictionnaire: «habitué d'un lieu public, qui ne bouge guère»; en effet, les informations qui s'y trouvent n'existent à ce jour pas en ligne, sur le site de la commune. Cela faciliterait pourtant la communication auprès de la population sans influer grandement sur la charge de travail de l'administration.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Pourquoi n'y-a-t'il pas (encore) ces informations en ligne, à disposition des citoyens, alors que toutes les communes voisines ont introduit ce système?
- La commune envisage-t-elle de mettre en place une page «Pilier public» sur le site de l'administration communale?
- Si oui, dans quels délais?

D'avance, je vous remercie vivement pour la réponse à mon interpellation, et espère vivement que le pilier public puisse ne garder que le sens noble attribué au début de cette interpellation.

# M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je rappelle ici que la gestion du ou des piliers publics a été votée par votre conseil à l'unanimité avec 2 abstentions dans le cadre du préavis 11/2013, à savoir lors de la séance du 2 octobre 2013. Ce vote vise à avoir des piliers conformes à la loi; ce sont celui de l'avenue des Alpes et ceux qui sont répartis dans les différents villages, et partagés avec les sociétés de village pour renforcer cette communication. Sur cette base nous avons ensuite mis un pilier public sur le site internet de la commune à partir de 2013 et, au moment de la révision du site internet, en fin 2016/2017 il s'est avéré que les statistiques d'utilisation de ces pages étaient très basses pour ne pas dire peu ou pas utilisées. Dans ce contexte-là, nous avons mis d'autres priorités pour la refonte du site internet.

J'en viens aux réponses à vos questions.

- Ces informations ne sont plus et pas encore - sur le site internet de la commune.
- Oui, nous envisageons de remettre une «page pilier public» sur le site de l'administration communale. Cela dans la suite du processus de finalisation du nouveau site internet au gré d'autres priorités notamment en regard des pages vraiment visitées. Vous savez aussi que nous avons enregistré l'annonce du prochain départ de notre community manager, que nous partageons entre le Conseil et la administration communale Nous avons besoin d'un délai supplémentaire, car nous sommes en cours de recrutement de la personne qui remplacera Mme Aurélie Margueron. Dès que cette personne sera effectivement en place, d'ici la fin de l'année, l'une de ses premières missions sera de finaliser cette page pilier public sur le site internet de la commune.

J'espère ainsi avoir répondu à M. l'interpellateur.

# Interpellation de M. Tal Luder

«Immobilité douce sur les rails de l'indifférence»

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues, Monsieur le Conseiller municipal Walther,

Un bref rappel historique: construit en 1910, le funiculaire Territet-Mont-Fleuri reliait le bâtiment de l'ex-Grand-Hôtel de Territet à l'Hôtel Mont-Fleuri, transformé en pensionnat pour jeunes filles en 1987.

Confronté à des difficultés financières insurmontables, le Grand Conseil avait été appelé en 1997 à participer à sa remise en état, 1 pour +5 millions, au côté de la Commune. La Ville avait accepté, mais pas le Canton, condamnant ainsi ce chemin de fer pour longtemps.

En octobre 2014, soit il y a quatre ans déjà, la Municipalité déposait un préavis relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation.

À ce moment-là, j'étais déjà intervenu lors de la discussion préalable au vote afin d'ajouter au PV les remarques que j'avais formulées lors de la discussion de la commission et qui ne figuraient pas au rapport; mes interrogations portaient déjà sur le coût annuel de cette ligne.

Deux études précédentes, l'une datant de 2008 relative au potentiel de fréquentation et l'autre datant de 2010 relative à la réhabilitation de la ligne, n'avaient pas permis de se déterminer quant à l'avenir de cette installation.

En consultant le budget 2017, l'on constate sous le compte 180.3517 Transports publics, une provision de 25'000.- Fr. pour le funiculaire Territet-Mont-Fleuri ; il est intéressant de constater que sur ce même compte se trouvent des provisions pour des services qui eux, contrairement à notre funiculaire fantôme, existent bel et bien et sont utilisés par notre communauté (p. ex. le Bus du Petit Prince ou les carte journalières "Commune")

Année après année, rien ne semble bouger dans ce couloir d'herbes folles bloqué dans le temps... ce funiculaire sera bientôt plus célèbre pour ce qu'il n'est plus que pour ce qu'il fut ou ce qu'il pourrait devenir.

Je cite également ce que M. Walther a ajouté en début de séance de la commission: cette affaire traine peut-être aussi par manque de réactivité des Municipalités passées... la Municipalité actuelle a-t-elle du coup augmenté sa réactivité?

Peut-être faudrait-il lancer un concours d'idées et demander aux montreusiens ce qu'ils en pensent? Cela coûtera sans doute moins cher que trois études officielles au résultat apparemment mitigé...

Afin d'essayer de comprendre la situation actuelle de ce dossier, je pose donc les questions suivantes:

- Combien ont coûté au total les deux études précédentes de 2008 et 2010?
- 2. Qu'en est-il de la troisième étude pour laquelle le crédit complémentaire de 85'000.- avait été voté il y a quatre ans, estil possible de consulter le rapport de cette dernière, ainsi que celui des deux précédentes?
- 3. Si le funiculaire est arrêté depuis 1992, cela veut-il dire que les contribuables montreusiens paient depuis +25 ans 25'000.- par année pour une installation qui ne rend aucun service mais qui continue de coûter? Cela représente +500'000.- Fr. - un demimillion - c'est un montant conséquent! Quelle société est-elle mandatée pour les travaux d'entretien des 430 m de ligne de cet ouvrage?
- 4. Quelle est l'activité annuelle de la SA qui gère cette installation fantôme? Quel rôle M. Walther y joue-t-il et quelles sont les actions qu'il a entreprises pour faire avancer ce dossier? Est-il encore nécessaire de maintenir cette société en activité, et si oui, pourquoi?
- 5. Lors de la commission relative à cette demande de crédit, M. Walther déclara que la Commune pourrait récupérer une partie du capital une fois la décision finale prise au sujet de l'installation; combien représente cette somme?
- 6. La stations terminale du haut était jouxtée par une maison habitée par un couple de personnes âgées qui fournissait quelques prestations de jardinage en échange d'un loyer modéré, que sont-elles devenues?
- 7. Et maintenant, quelle est la prochaine étape?

Je remercie la Municipalité, et tout particulièrement M. Walther, pour la réponse écrite qu'elle me donnera.

Je vous remercie pour votre écoute.

# M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'imagine que, même si vous avez adressez en introduction, de votre interpellation à Monsieur le Conseiller Municipal Walther, vous vous adressez, comme le veut votre règlement, à l'ensemble de la Municipalité. Mais je suis content d'être personnellement cité.

J'exerce la fonction de Président de cette société «fantôme». Comme le demande M. Luder, nous vous répondrons par écrit, tout en vous précisant que l'étude a été finalement validée en fin d'hiver de cette année. La Municipalité a déterminé le cadre d'un futur rapport-préavis à vous soumettre prochainement, ne serait-ce que pour vous présenter les résultats de cette étude. Cette décision a été

présentée lors de l'assemblée générale de cette année

Interpellation de M. Heinz Shoeneich «Relative au PGA (quater)»

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Périodiquement, nous sommes informés de l'avancement ou des retards de ce dossier.

Ainsi, lors de notre conseil du 7 février 2018, la communication de la Municipalité détaillait que la CDAP du Tribunal cantonal avait rendu les dispositifs des jugements le 17 janvier 2018 et qu'il lui restait à rédiger les considérants.

Dans un communiqué de presse daté du 9 mars 2018, ainsi que sur le site Montreux.ch, on apprenait que l'ARE avait retiré son pourvoi le 19 février 2018 et que les considérants étaient attendus pour fin avril 2018, ce qui laissait entrevoir la possibilité d'une mise en vigueur partielle du PGA dès la fin du mois de mai 2018.

Or, nous sommes maintenant début septembre 2018 et toujours pas de bonne nouvelle! Mais des bruits de couloir que je ne souhaite pas détailler ici.

En tant que mandataire ou conseiller communal, je suis très régulièrement sollicité par des propriétaires ou par leurs mandataires qui désirent connaître l'avancement, respectivement l'issue du PGA.

Enfin, autre sujet délicat, la contribution de plusvalue instaurée par les modifications de la LATC entrée en vigueur au 1er septembre 2018, cette contribution s'appliquant aux plans approuvés après la date d'entrée en vigueur de la loi. Les propriétaires montreusiens seront-ils ainsi lésés par la lenteur de la justice?

Voici dès lors quelques questions que je souhaite poser à la Municipalité:

- Peut-elle nous expliquer les raisons de la lenteur désespérante de la justice?
- Dispose-t-elle de moyens d'action pour faire aboutir le dossier?
- Dans quel délai peut-on espérer cette fameuse mise en vigueur?
- La date d'approbation du PGA sera-t-elle celle de la date d'approbation préalable, soit juin 2015 ou janvier 2017, ou sera-t-elle postérieure à aujourd'hui?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse.

# M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En préambule, la Municipalité rappelle qu'elle a communiqué à votre Conseil l'état d'avancement de cet important dossier à chaque fois que ceci était possible ou que des informations nouvelles étaient connues, la dernière communication datant du 23 mai 2018.

L'entrée en vigueur du PGA n'est toujours pas survenue, mais à ce jour, ce sont 6 jugements qui ont été rendus par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal; 6 autres sont à recevoir. Un des jugements reçu poursuivra sa route au Tribunal fédéral, mais la cause est ponctuelle et ne devrait pas être bloquante pour une entrée en vigueur partielle du dossier.

En réponse au premier point de l'interpellation:

«La Municipalité peut-elle nous expliquer les raisons de la lenteur désespérante de la justice?»:

Notre Commune a certes joué de malchance dans ce dossier, que ce soit par rapport aux modifications légales survenues en cours de procédure ou encore, par la lenteur du système judiciaire et les aléas de la vie des magistrats. Il est notoire que la CDAP est surchargée et que certains juges sont plus rapides que d'autres. Mais ceci n'est pas une explication satisfaisante, il faut bien le reconnaître.

Les inspections locales des recours déposés à l'encontre du PGA ont eu lieu en été 2017 et les dispositifs ont été rendus en janvier 2018: un délai de 6 mois entre ces deux étapes de rendu d'un jugement est tout à fait honorable. Le choix de la Cour de dissocier le rendu des dispositifs et des considérants est par contre peu classique, mais lui appartient et des explications ne peuvent être demandées à cet égard; en effet, les instances judiciaires ne communiquent pas, il en va de la garantie de la séparation des pouvoirs qui régit notre Etat de droit.

Selon la procédure des instances judiciaires du Tribunal cantonal, c'est la même Cour qui:

- instruit le dossier;
- effectue les inspections locales;
- délibère:
- rend le dispositif du jugement et;
- rédige les considérants.

Si un incident survient au cours des étapes précitées (par ex. un décès dans la composition de la Cour), la procédure peut devoir reprendre au stade de l'inspection locale, afin que l'entier de celle-ci puisse travailler depuis la fin des échanges d'écritures, et ainsi avoir la compréhension nécessaire et suffisante du dossier pour délibérer et juger.

Concernant le PGA de Montreux, un tel incident est survenu entre le rendu des dispositifs et de considérants, soit alors que les jugements étaient rendus, mais non motivés. Le Tribunal a dans ce cas décidé de charger un autre magistrat de la rédaction des considérants, sachant que les délibérations étaient faites et les dispositifs des jugements rendus.

Selon l'usage, il est tout à fait déplacé d'adresser un reproche ou une plainte à l'instance judiciaire en charge d'une cause lui reprochant la lenteur du traitement d'un dossier, alors que le magistrat est souffrant et que ceci est connu

La Municipalité ne peut donner davantage d'explications quant au premier point de l'interpellation

En réponse au second point de l'interpellation: «Dispose-t-elle de moyens de pression pour faire aboutir le dossier?»:

Comme dit précédemment, la séparation des pouvoirs qui régit notre Etat de droit ne permet ni à une Autorité politique de presser la justice, ni à la justice de communiquer à une Autorité politique par d'autres voies que les canaux officiels de la procédure.

En réponse au troisième point de l'interpellation: «Dans quel délai peut-on espérer cette fameuse mise en vigueur?»:

La Municipalité précise que la future mise en vigueur du PGA ne sera que partielle, car les parcelles liés à un pourvoi qui aura abouti dans

le sens des recourants ne pourront pas entrer en vigueur avant que les adaptations du dossier aient été effectuées conformément aux considérants

Quant à la question des délais, la Municipalité est gênée pour en annoncer de nouveaux. Il est toutefois raisonnable de penser que les 6 jugements restant seront rendus d'ici à fin septembre 2018 et que 30 jours plus tard, soit à fin octobre 2018, le nombre et la teneur des recourants qui poursuivront devant le Tribunal fédéral devraient être connus. Ce n'est qu'à ce stade que la levée de l'effet suspensif pourra être requise par la Municipalité et que la procédure d'entrée en vigueur partielle pourra être demandée au Département cantonal. La Municipalité ignore par contre dans quel délai le Département se déterminera; ayant anticipé cette problématique au maximum, la Municipalité attend de fait des réponses à cet égard déjà depuis le mois d'avril 2018.

En réponse au quatrième point de l'interpella-

«La date d'approbation du PGA sera-t-elle celle de la date d'approbation préalable, soit juin 2015 ou janvier 2017, ou sera-t-elle postérieure à aujourd'hui?»:

L'interpellateur entend, sans doute par-là, la date d'entrée en vigueur du PGA et non la date d'approbation; celle-ci étant conditionnée à la clôture de la procédure judiciaire, elle sera postérieure aux dates d'approbation préalable.

Quant à savoir si les propriétaires montreusiens seront lésés par la lenteur de la justice au vu de l'entrée en vigueur de la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) au 1er septembre 2018, la réponse est non: la perception de la contribution de plus-value est une taxe nouvelle qui n'annihile pas tout bénéfice qui serait issu d'une nouvelle affectation à une zone qui offre davantage de droits à bâtir; une contribution sera par contre perçue par le Département si le propriétaire qui a réalisé un bénéfice tel que précité, le réalise par le biais de la délivrance d'un permis de construire.

Quant à savoir si cette nouvelle taxe sera appliquée ou pas par le Département au cas montreusien, ceci fait partie des informations que la Municipalité attend également du Département cantonal depuis avril 2018.

En conclusion, la Municipalité espère avoir ainsi répondu à la satisfaction de l'interpellateur.

La Municipalité continuera à tenir votre Conseil informé de manière suivie de l'évolution de cet important dossier.

# 12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

# M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Si vous souhaitez assister au match du Volley Master de demain, jeudi, les organisateurs vous offrent volontiers des billets, la condition est de passer vers moi à l'issue de la séance.

# M. Patrick Grognuz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'avais demandé la parole après le vote du point 8.3. Je déclare mes intérêts je suis le Président de comité de l'association des intérêts de Clarens et concernant ce point je voulais remercier la Municipalité et les membres de ce conseil pour l'intérêt qu'ils ont témoigné en acceptant à l'unanimité le rapport relatif à la pétition de l'AlC pour la sauvegarde du bâtiment de l'Hermitage.

# M. Michel Posternak

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Pour quelques jours encore, le Septembre Musical déroulera ses fastes dans divers sites, entre l'Auditorium Stravinski, Chillon et Vevey. Certes, la musique classique a souvent la réputation d'être élitaire, auprès de ceux qui la connaissent mal. Je conteste en partie ce point de vue, ayant le privilège de fréquenter des jeunes musiciens participant à l'Académie du Verbier Festival. Ils font partie de la future élite des interprètes de demain, et sont très fiers d'être ouverts à la musique dans sa totalité. Mais revenons au Septembre Musical, qui est l'un des plus anciens festivals de musiques classiques de Suisse, et qui réunit des passionnés depuis 1946, en hommage aux nombreux musiciens qui ont honoré la région de leur présence.

Depuis 14 ans, la direction du Septembre Musical est assumée par Tobias Richter, dont l'ambition a été de renouer avec le passé glorieux de la manifestation et de ramener les grands artistes internationaux sur les rives du Léman. Il a pleinement réussi à relever ce défi, mais s'apprête maintenant à passer la main. C'est l'occasion pour vous, Mesdames et Messieurs, ainsi que pour vos amis, de profiter

de sa dernière programmation. Le Septembre Musical a grand besoin de votre soutien, ne bénéficiant pas du succès populaire, ni du sponsoring de son grand frère, le Montreux Jazz Festival. Venez donc nombreux cette semaine, et jusqu'à dimanche, n'ayez pas peur de la découverte, il y a encore des places pour les diverses manifestations restantes.

Je vous remercie de votre attention.

# **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le PS Montreux salue la décision municipale du 6 juillet de signer la charte sur l'égalité salariale dans le secteur public.

Nous le savons, l'égalité salariale est loin d'être atteinte dans notre pays, les femmes touchant encore un salaire inférieur à celui d'un homme pour un même travail. Le chemin pour atteindre l'égalité dans tous les domaines reste long et fastidieux, mais nous restons vigilants et engagés en faveur de l'égalité pour toutes et tous. Je vous remercie.

# M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Conformément à mon souhait du début de la séance, sachez toutes et tous que j'ai passé un conseil comme je le souhaitais: serein. Malgré les divergences d'opinions qui existent, tout a été respecté.

Je rappelle à toutes et tous de bien vouloir remettre vos textes qui ont été rédigé à la secrétaire dans la semaine qui suit cette séance du conseil.

Je vous demanderai de relever vos tablettes, de ne pas oublier votre carte, du reste 6 personnes doivent passer vers l'huissier pour ramener la leur

Merci de ramener les bouteilles PET à l'extérieur, nous vous en remercions.

Il est 22h19, M. Yanick Hess Président lève la séance

La prochaine séance aura lieu le mercredi 10 octobre 2018, à 20h 00, au collège de Montreux-Est.



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 10 octobre 2018 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux

<u>Présences:</u> 85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Buff Caroline, Cornaz Susanne, Feissli Carolanne, Grangier Carole, Gremaud Andrea, Nicollier Mélanie, Ruedin Jessica, MM. Demartini Laurent, Femia Bruno, Forclaz Jean-Marc, Huys Anthony, Privet Christophe, Schneider Edgar.

# M. le Président

Je remercie les conseillers et conseillères qui ont eu l'amabilité de transmettre leur intervention du dernier conseil à notre secrétaire:

# 1. APPROBATION DU PROCÈS-VER-BAL DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEM-BRE 2018

# M. le Président

Concernant le PV du 5 septembre 2018, quelqu'un a-t-il des demandes de modifications?

# **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je fais mon mea-culpa, M. Mario Gori s'était excusé auprès de moi et c'était à moi de l'excuser au sein de ce conseil. J'ai malheureusement oublié de le faire, merci de noter M. Mario Gori dans les personnes excusées.

# M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une petite correction de détail, en page 20 du PV au deuxième alinéa de mon intervention, 4 lignes avant la fin, «Si nous comprenons bien les intentions municipales, il s'agirait de ne pas augmenter le taux d'impôt, d'en modérer la hausse...» merci de mettre un ou à la place de la virgule avant «d'en modérer la hausse».

Vote du procès-verbal à main levée.

# Le Procès-Verbal est accepté à la majorité.

M. le Président Yanick Hess remercie Mme Céline Morier pour son travail de rédaction.

# 2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEIL-LER EN REMPLACEMENT DE:

# M. le Président

Le groupe UDC ne pouvant présenter ce soir ses 2 candidats, bien que les ayant trouvés, l'élection des membres de ce groupe aura lieu lors du prochain Conseil. Le groupe UDC devra également proposer pour le prochain conseil un

suppléant au Fond culturel Riviera, suite au départ de Mme Baumann.

# de Michel Bongard (VER), démissionnaire;

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Géraldine Torchio en remplacement de Michel Bongard (VER), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de Mme Géraldine Torchio conformément à l' art. 67 LEDP.

# 2.2 de Mme Andreane Jordan Meier (PLR), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Zenia Boulat en remplacement de Mme Andreane Jordan Meier (PLR), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de Mme Zenia Boulat conformément à l'art. 66 LEDP.

# M. le Président

J'invite ces deux personnes à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever. Lecture de l'article 6.

Mesdames Géraldine Torchio et Zenia Boulat sont assermentées devant l'assemblée selon le cérémonial habituel

M. Yanick Hess les félicite pour leur élection.

Applaudissements de l'assemblée.

# 3. NOMINATION

3.1 d'une huissière suppléante ou d'un huissier suppléant, en remplacement de M. Patrick Talon, démissionnaire.

# M. le Président

Nous devons procéder à la validation par ce Conseil d'une candidature pour le poste de l'huissier suppléant, le bureau vous propose la candidature de M. François Baehni.

Cet enfant de Glion est actuellement employé d'administration à la commune de Montreux au service de la Voirie et des Espaces Verts.

Y a-t-il d'autre candidature?

Comme le règlement le permet dans ce cas, je vous propose une élection à main levée. Y a-t-il des oppositions ?

Vote à main levée.

# M François Baehni est élu huissier à l'unanimité.

# M. le Président

Je vous félicite et vous souhaite la bienvenue dans notre conseil. Applaudissements de la salle.

# 4. COMMUNICATION DU BUREAU

Aucune communication.

# 5. CORRESPONDANCE

M. le Président

- Nous avons reçu un courrier de M. Gilles Marco. Vu les propos habituels, je le déposerai au greffe où vous pourrez en prendre connaissance dès demain.
- Nous avons également reçu un courrier des VMCV qui nous donne des informations relatives à la situation de leur entreprise. Ce texte vous sera envoyé au plus vite par e-mail, néanmoins j'ai tiré un exemplaire si les chefs de groupe le souhaitent, ils pourront l'avoir en passant vers moi.
- Afin de clarifier la légitimité de la résolution que le Conseil a voté sur les VMCV lors du dernier Conseil, j'ai écrit à M. le Préfet pour obtenir des éléments factuels.

Je vous en donne lecture.

«Avant le vote sur la résolution, il y a eu un débat sur des aspects formels qui sont liés à cette résolution. Des questions sur trois éléments ont été posées:

1) A teneur de l'art. 108 al. 1 du règlement du Conseil communal de Montreux (qui reprend l'art. 34 al. 1 LC), l'interpellation consiste à «demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration». Dans la mesure où la commune de Montreux a une personnalité juridique distincte de celle de la société anonyme des VMCV (dont elle est par ailleurs actionnaire), interpeller la Municipalité sur des questions de fonctionnement des VMCV entre-t-il dans la définition de l'interpellation à la Municipalité?

Réponse de M. le Préfet: L'administration d'une société anonyme étant de compétence de son conseil d'administration et non d'une des Municipalités qui y est représentée, l'interpellation concernant les VMCV n'entre pas dans la définition de l'interpellation prévue à l'art. 34 LC.

2) Pouvons-nous obliger la Municipalité à répondre à des questions posées sur une entité distincte de la commune et de son administration, à la séance suivant le dépôt de l'interpellation (ce qui respecterait certes l'art. 108 al. 3 du règlement du Conseil communal), alors même que la chronologie des processus décisionnels de l'entité distincte de la commune ne permet pas de donner une réponse aux questions posées? Ou alors, si la Municipalité est contrainte de déposer une réponse écrite à la prochaine séance du conseil communal, devons-nous admettre que cette réponse ne sera pas exhaustive, pour des faits indépendants de la volonté de la Municipalité et dès lors exonérer la Municipalité de toute responsabilité?

Réponse de M. le Préfet: Si le conseil communal décide malgré tout de développer l'interpellation, la Municipalité doit y répondre en précisant

qu'il ne s'agit pas de son administration et que son représentant ne peut pas donner d'autres informations que celles communiquées par le conseil d'administration de la S.A.

3) Est-il légal de déposer une résolution, alors que l'art. 108 al. 4 du règlement du conseil communal (qui reprend l'art. 34 al. 4 LC) indique que la discussion qui suit la réponse «peut se terminer par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction (...)»? En d'autres termes, en l'absence de réponse complète, orale ou écrite, peutil y avoir une discussion et un vote sur une résolution? Ou la réponse municipale complète, orale ou écrite est-elle une condition nécessaire préalable à une discussion et à un vote sur une résolution?

Réponse de M. le Préfet: Suite à la réponse précédente il ne devrait pas y avoir d'adoption d'une résolution mais si le conseil en adopte une, comme cette dernière ne doit pas contenir d'injonction, celle-ci restera un vœu de l'autorité délibérante à l'attention de sa Municipalité, respectivement de son représentant au sein du conseil d'administration des VMCV.

Même si nous sommes tous conscients de l'existence de difficultés au sein des VMCM, j'espère que le conseil retiendra que notre règlement fixe bien ce genre de procédure et que, le cas échéant, il peut être utile de se renseigner auprès de l'autorité compétente.

# 6. COMMUNICATION DE LA MUNICI-PALITÉ

# Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ouverture d'une Permanence régionale Info-Conseil Migration à la Maison de Quartier Jaman 8 à Clarens

La Commune de Montreux, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et le Centre social protestant (CSP) annoncent l'ouverture d'une nouvelle Permanence régionale Info-Conseil Migration à Clarens.

Cette quatrième permanence du Canton est le fruit d'une étroite collaboration entre la Commune de Montreux, le BCI ainsi que le service social du CSP et la Fraternité du CSP, destinée aux migrant-e-s. La permanence sociale s'adresse aussi bien aux personnes nouvellement arrivées qu'à celles déjà installées. Elle permet aux habitant-e-s de la Riviera de trouver, près de leur domicile et de leur travail, les informations sur les diverses prestations, notamment en lien avec la migration.

Cette permanence poursuit différents objectifs: ouvrir un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation; informer les personnes sur les offres d'intégration, ainsi que sur les démarches à entreprendre pour s'insérer dans les meilleures conditions possibles; donner des renseignements en matière d'assurances sociales et de droit des étrangers; aider les personnes à comprendre les méandres de l'administration, ainsi que les courriers officiels reçus, leur offrir un soutien dans les démarches administratives en cas de besoin.

Ouverte à tous-tes, sans critères d'accès et sans rendez-vous, la permanence permet de répondre au mieux aux besoins des personnes intéressées, en garantissant leur anonymat. Elle propose des entretiens individuels et des séances collectives les mercredis de 13h à 16h, une semaine sur deux. En commençant en partie sur la pause de midi, il y a la volonté de proposer un horaire favorable aux personnes qui travaillent, tout en offrant un accès aux administrations et services ouverts pendant les horaires de bureau. La permanence est animée par deux travailleurs sociaux expérimentés de la Fraternité.

Nous vous prions M. le Président, Mesdames et Messieurs de prendre acte de la présente communication.

# M. le Président

Sauf erreur la correspondance ne fait pas l'objet de discussion, mais je donne tout de même la parole à M. Zulauf.

# M. Michel Zulauf

Merci Monsieur le Président, si vous ne m'aviez par donné la parole je l'aurais prise dans divers à la fin de notre séance. Je vous félicite M. le Président pour la diligence dont vous faite preuve en matière de soucis de légalité.

Vous êtes le gardien de la légalité au sein de notre conseil, vous êtes également un homme qui a un sens politique avisé.

Vous avez dû comprendre, comme nous tous, que au terme de la longue discussion que nous avons eue il y a un mois, la décision que nous avons prise avait une portée politique.

Nous sommes une autorité politique, nous savons très bien que les effets légaux et judiciaires de notre décision n'iront pas forcément dans un sens prévisible. Si vous consultez le PV de notre dernière séance, Monsieur le Président, vous constaterez que cette affaire est couverte par 10 pages.

Notre conseil avait une sorte de légitimité à émettre une volonté politique, même si vousmême et les membres de votre groupe, ne l'avez peut-être pas partagée.

#### M. le Président

Merci M. Zulauf, je me suis exprimé en tant que président du conseil communal sans avoir une couleur politique. Nous avons un règlement et je tenais à ce que nos décisions s'appliquent à ce dernier.

# 7. MOTIONS, POSTULATS ET INTER-PELLATIONS DÉPOSÉS

- 2 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :
- «Pister» en tout sécurité vraiment? de M. Roland Rimaz
- «Normes dans le parascolaire: Quelle est la position municipale qui a été transmise lors de la consultation du projet sur le nouveau cadre de référence?» de M. Olivier Raduljica

# 8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 24/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patri-



# JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION **MONTREUX - RENNAZ** 

(021/963 11 43

# **Terrassement** Niko Sàrl

Niko BIJELIC. responsable



Génie civil - Terrassement Aménagement - Location de machines Fouilles - Canalisation - Démolition

Siège social: 1816 CHAILLY-MONTREUX Tél. 021 965 62 30 - Fax 021 965 65 31 Natel 079 679 07 09 E-mail: terrass.niko@bluewin.ch



# sottas

info@electricitesottas.ch 1820 montreux\_021 965 36 63 écobiologie 1895 vionnaz\_024 481 11 13 **Solaire** 

électricité télécom



Vêtements

Rideaux

Meubles rembourrés

Tapis

Avenue Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch www.rideauneuf.ch



**Installations** Chauffage Sanitaire Energie renouvelable

Chemin de La Rottaz 3 1816 Chailly/Montreux Tél. +41 21 964 17 67 Fax +41 21 964 17 82 info@dkc-chauffage.ch



Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



# La mode au pluriel

Av. du Casino 35 – 1820 Montreux Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com



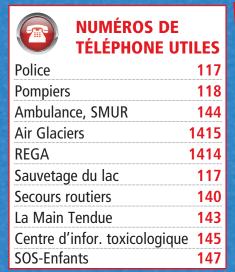
VITRERIE-MIROITERIE

# Service Dépannage 24/24

Tél. 021 921 10 12 E-mail: info@torrentvitrerie.ch











FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION ET D'ORGANISATION

# Plus de 25 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1er janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL Av. des Alpes 36 - CP 219 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch www.fiduciaire-antoniadis.ch



Ch. de Praz Roussy 2 1032 Romanel-sur-Lausanne Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



# GARAGES

# PNEUS NIC LA Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 13 14

Fax 021 963 13 13





O. Ribordy Sàrl Avenue des Mousquetaires 7 1814 La Tour-de-Peilz Tél. 021 944 23 62



Rue du Lac 126 bis • CP 230 • 1815 Clarens Tél. 021 964 28 57 • www.elcomel.ch

# etal Assistance SA

Portes de garage Ventilation - Climatisation **Boites aux lettres Marc Metal** 

**Abri Protection Civile** Cloisons de caves Matériel urbain

1844 Villeneuve Tél + 41 21 960 42 30

1875 Morgins Tél + 41 24 477 62 46

email: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com







Administrateur



Route de la Rivaz 18 1844 Villeneuve Tél. 021 960 11 86 Mobile 079 732 33 43 Fax 021 960 18 36 carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

# Clin d'





«Je suis Vaudoise. Avec RythmoInvest, je booste ma prévoyance et j'investis en toute confiance.»

Agences de Vevey, Montreux, Chexbres et Blonay François Cardinaux, Agent général Rue du Simplon 45, 1800 Vevey T 021 925 33 00 vaudoise.ch



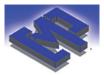


# ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible Partner Swisscom www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2 1816 Chailly-Montreux Tél: 021 963 34 63



# **CMP SA CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU PIERRIER SA**

**SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS** 

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: Contact@cmp-sa.ch



pharmacie indépendante et familiale spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées spagyrie · huiles essentielles · hydrolats et préparations pharmaceutiques



Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux 021 964 40 00 · www.pharmacie-de-clarens.ch





- Stores toiles
- Motorisation et automatisation Volets aluminium thermologués
- Stores à lamelles Stores empilables
  - Réparations Entretien
- Stores d'intérieur Moustiquaires
  - Portes de garage



Venez visiter notre showroom!





b-swiss<sup>™</sup> solutionsVisuelles

digital signage solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l. Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viguerat - 079 212 84 55 philippeviguerat@b-swiss.com

Tabashop plus de 30 ans d'expérience.



Montabaco SA Grand-Rue 46 1820 Montreux Tél. +41 021 963 70 70 info@tabashop.ch

- **DOUTIQUE EN LIGNE**
- **CIVETTE OUVERTE 7/7**
- GRAVURE LASER





www.tabashop.ch



moine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium. (Rapp: M. Jonathan Al Jundi);

La discussion est ouverte.

#### M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera à l'unanimité pour la prise en considération de ce préavis 24/2018.

Nous nous réjouissons de constater que notre Commune progresse dans la voie de la digitalisation moderne de l'information; la démonstration en ligne du produit Scriptorium est prometteuse et nous attendons de prendre connaissance de la suite de ce projet qui nous permettra de consulter notre passé à l'envi.

Je vous remercie pour votre attention

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

# M. Jonathan Al Jundi

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2018 de la Municipalité du 13 juillet 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

# DECIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à :
  - a. étudier la possibilité de mettre en œuvre un système d'archivage électronique à long terme, et
  - b. participer à un projet de numérisation et de mise en ligne des journaux montreusiens sur la plateforme scriptorium;
- de lui allouer à cet effet d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum;
- 3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

- 5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 113.3329;
- de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs»;
- 7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 oui, 0 non, 0 abstentions.

8.2 sur le préavis No 25/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 310'000.- au maximum en vue de l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) «En la Curaz». (Rapp: M. Jörg Meyer);

La discussion est ouverte.

# M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe ML votera le crédit d'étude afin de valoriser le site En la Curaz.

En se référant au rapport qui stipule que toutes les informations s'inscrivant dans l'élaboration du futur PPA seront transmises aux mandataires adjudicataires, ML déclare être particulièrement intéressé à valoriser, financièrement parlant, cette parcelle, dont la valeur est sans aucun doute l'une des plus élevée sur le territoire communal, afin d'y loger de futurs contribuables.

Nous n'avons pas à rappeler à ce conseil les énormes investissements auxquels la Commune devra faire face durant la fin de cette législature, dès lors, de nouvelles rentrées fiscales d'envergure seraient plus que bienvenues.

Quant à l'option d'étudier la réalisation sur ladite parcelle d'un hôtel - il est vrai que Montreux manque d'établissements de catégorie 3 -, ne serait-il pas plus judicieux de l'envisager sur la parcelle HELD, qui bénéficie d'une bien meilleure synergie avec les transports publics, le centre de Montreux et la vieille ville.

Enfin concernant la possibilité de réaliser un niveau supplémentaire de parking public affecté aux besoins du futur 2M2C, nous osons espérer que les représentants de ce Conseil au Canton auront à cœur de défendre cette option; dépenser près de 100 millions afin de transformer le Centre des congrès sans étudier la possibilité de fournir au centre-ville des places de parc pour les exposants et les visiteurs nous paraît ridicule.

Merci de votre attention

# M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Le groupe UDC votera en faveur de la prise en considération de ce préavis.

Cette nouvelle affectation est peut-être l'une des dernières occasions de pouvoir enfin avoir un parking à proximité du 2m2c; le groupe UDC insiste encore une fois - ainsi que l'a déjà fait notre commissaire lors de la séance de la commission - auprès de la Municipalité pour qu'elle envisage très sérieusement cette opportunité le plus tôt possible dans le déroulement de ce projet dont la complexité ne manquera pas de nous occuper pour la suite de son étude...

Je vous remercie pour votre attention

# M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le groupe socialiste apportera un soutien unanime aux conclusions du rapport. Pour la suite du projet, il restera très attentif à un juste équilibre de la répartition des logements qui seront bâtis sur ce terrain. En commission, certains conseillers se sont prononcés en faveur d'une priorisation claire et nette de logements de haut standing sur cette future parcelle. Soyez assurés que les commissaires socialistes se sont positionnés fermement à l'encontre de ce type de proposition et qu'ils continueront à faire en sorte que la convention passée avec le Conseil d'Etat Vaudois et les organes dirigeants de l'actuel Hôpital Riviera-Chablais, signée en 2014 soit clairement respectée.

Pour rappel, cette convention stipulait à l'article IV de la page 3.

- «Elle (sous-entendu la Municipalité de Montreux) projette de changer l'affectation des parcelles 430 et 433 par un plan de quartier et de les mettre à disposition au travers de droits de superficie, afin d'y favoriser l'édification d'un quartier à caractère mixte avec des immeubles destinés à la construction de logements, notamment à prix abordables».

Il s'agissait là d'engagements clairs et nous espérons bien que la Municipalité s'y tiendra au plus près, dans l'intérêt de tous les montreusiens.

Cette mixité à laquelle notre groupe tient tant est un gage de dynamisme du quartier et de la cohésion sociale qui a maintes fois fait ses preuves. Nous la défendrons vigoureusement.

Je vous remercie de votre attention.

# M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Les verts soutiendront ce préavis, nous avons cependant quelques remarques.

Le rapport de commission précise que lors de l'élaboration du PPA un niveau supplémentaire de parking sera étudié afin de pouvoir réaliser un nombre de places de parcs supérieur au besoin généré par le site lui-même.

Pour notre part nous ne sommes pas favorables à l'aménagement d'un parking public. Si notre commune a aménagé un P plus R et développé les transports publics c'est pour réduire la circulation à Montreux et pas pour l'augmenter. Nous tenons à ce qu'une part importante des logements prévus soit des logements d'utilité public,

ce que prévoit du reste le cahier des charges comme M. Büchler l'a rappelé. Il ne faut pas que les logements soient réservés aux personnes aisées.

Nous pensons aussi, que pour la qualité de vie des habitants, ce PPA doit prévoir les aménagements des lieux de rencontre notamment des zones vertes. Enfin nous notons aves satisfaction qu'un accès piétonnier par la rue du Centre sera étudié. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

# M. Jörg Meyer

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis n°25/2018 de la Municipalité du 20 juillet 2018 au Conseil communal relatif à de CHF 310'000.- au maximum en vue de l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) «En la Curaz»,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

# DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à mandater un groupe d'étude, afin d'élaborer le PPA «En la Curaz»;
- 2. de lui octroyer pour ce faire un crédit d'étude de CHF 310'000.- au maximum;
- de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- 5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement n° 420.3311;
- de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte n° 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 Oui, 1 Non, 1 Abstention.

# M. le Président

Je remercie M. le Président-rapporteur pour son premier rapport.

8.3 sur le préavis No 26/2018 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019. (Rapp: Mme Irina Gote).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# **Mme Irina Gote**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 26/2018 de la Municipalité du 24 août 2018 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

# **DECIDE**

 D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, tel que présenté par la Municipalité, et annexé au présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 oui, 0 non, 1 abstention.

# 9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 27/2018 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique triple de type VD6 standard sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 et de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz. (Date pour la séance de la commission: lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey);

Présidence SOC: M. Jonathan Al Jundi

Membres: Mmes Livia Balu, Anne-Céline Jost, Bibiana Streicher, MM. Nicolas Büchler, Yves Depallens, Denis Golaz, Dominik Hunziker, Benoît Ruchet, Alexandre Staeger.

La discussion est ouverte.

# Mme Livia Balu

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les verts se réjouissent du dépôt de ce préavis, qui mettra fin à une longue attente en matière de salle de sport au centre de Montreux.

Nous nous réjouissons de cet investissement qui profitera avant tout aux montreusiens qui conservent un terrain de sport extérieur et dont le concept novateur fera la part belle à un matériel durable, le bois local.

Nous attirons toutefois le regard de la commission sur l'aspect des cheminements piétonniers, très fréquentés et parfois peu praticables, que le périmètre que l'étude recouvre; sentier de Ballallaz, sentier de la Grappe, ce dernier est emprunté par des écoliers et il est très étroit, deux poussettes ne s'y croisent pas. Remodeler

ce secteur c'est aussi une opportunité à saisir qui ne coûte rien pour réaliser un cheminement d'une plus grande largeur.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.2 No 28/2018 relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.- sur un coût global de CHF 86'700'000.- (Dates des séances de la commission: le jeudi 11 octobre 2018 à 19 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, le mardi 16 octobre 2018 à 19 h. 00 et le jeudi 25 octobre 2018 à 19 h. 00, au niveau B3 du 2m2c);

Présidence PLR: M. Claude-Pascal Gay

Membres: Mme Obicna Huber, MM. Christian Bécherraz, Florian Despond, Joe Filippone, Emmanuel Gétaz, Tal Luder, Daniel Manzini, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte.

#### M. Caleb Walther

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers Collèques,

Compte tenu de nos rôles respectifs au sein de la Municipalité, soit la gestion des bâtiments et celle des activités, et en notre qualité d'administrateurs de CCM SA, M. Piemontesi et moimême prendront la parole sur ce préavis important.

Conformément au calendrier arrêté ce printemps entre votre Conseil et la Municipalité, cette dernière vous présente ce soir le préavis sur le projet de rénovation du 2m2c, à conduire, d'août 2020 à mai 2022, et sur la part communale pour le financement des travaux de mise en conformité aux normes sécuritaires, électriques et énergétiques du bâtiment du Centre des congrès.

Les études conduites depuis ce printemps par les équipes d'architectes et d'ingénieurs ont :

- confirmé la volumétrie générale des travaux.
- reçu l'aval de l'Etablissement cantonal d'assurance que les interventions retenues répondent à leurs exigences
- permis de définir avec plus de précisions les travaux à conduire en regard des normes électriques et énergétiques, que les lois cantonales et fédérales concernées imposent

Le préavis déposé ce soir apporte aussi les réponses aux différentes questions posées par votre Conseil lors de l'étude du rapport relatif au résultat de l'avant- projet. Il précise par exemple comment devrait se passer la période des travaux pour les collaborateurs de CCM SA et comment pourront être accueillies nos manifestations régulières ou à créer pour assurer une poursuite de l'activité culturelle et touristique même pendant cette période.

A ce préavis sont également annexés le Business Plan de CCM SA et leur plan de financement. Je vous propose de donner la parole à M. Piemontesi pour ces éléments.

# M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Le Business plan de CCM SA est intégré au préavis. Il démontre que les travaux proposés permettent non seulement de maintenir les acquis, mais aussi de développer l'activité du 2m2c. Ce Business plan se veut crédible, réaliste et prudent. Avec le savoir-faire actuel et malgré la diminution de certains espaces, il montre qu'une augmentation de l'activité est attendue, au bénéfice de l'économie montreusienne.

Ce Business plan montre en particulier le potentiel apporté par les nouveaux espaces au A1 et B1, rendu plus accueillant et relié au lac. Il montre aussi que la flexibilité générée notamment par la création des nouveaux accès et leur sas d'entrée permet d'accueillir de nouveaux événements, parfois simultanément, mais toujours adaptés à nos infrastructures communales (routes et parking notamment)

Le plan de financement annexé à ce préavis confirme également la faisabilité du financement en trois axes.

Axe 1: La prise en charge par la Commune de la mise en sécurité, de 27 millions, sera possible sans compromettre les autres projets communaux, comme les nouvelles constructions scolaires, notre politique sociale, notre politique environnementale et l'entretien de notre patrimoine. L'amortissement sera par exemple atténué par le fait que l'ensemble des prêts cantonaux précédents seront tous échus d'ici la fin des travaux;

Axe 2: Les coûts de la mise à niveau du bâtiment, d'un montant de 33 millions, sera financé par l'économie de l'accueil, au travers de la perception de la nouvelle taxe de séjour communale, telle que votée par votre Conseil et validée définitivement par le Conseil d'Etat. Les recettes de cette taxe seront reversées à la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, entité juridique en charge du financement de cet axe. A noter que la capacité d'emprunt de la FET a été confirmée et qu'un établissement bancaire a déjà donné un accord de principe.

Enfin, Le troisième axe, lié aux développements sera assumé par CCM SA sous déduction des différentes aides extérieures à fonds perdus et, pour le solde, d'un prêt à 0% de l'Etat de Vaud. Le dossier LADE a été déposé la semaine dernière auprès du Service de la promotion de l'économique et de l'innovation.

A noter que les orientations stratégiques de CCM SA ont pu être définies dans le business plan ainsi que le plan de financement annexé à ce préavis. Dans ce cadre, il est apparu que les options structurantes souhaitées par CCM SA devraient trouver leur financement propre, condition stricte à leur réalisation. Ces options structurantes ont dès lors été intégrées dans cette phase d'étude pour pouvoir être réalisées, le cas échéant.

La Municipalité est convaincue de l'importance et de la nécessité de conduire ces travaux. En effet, le Centre des congrès est un outil essentiel à la vie économique de notre commune, non seulement pour l'économie touristique mais bien pour toute l'économie, puisque les emplois générés directement ou indirectement, ainsi que les retombées directes et indirectes ont des conséquences importantes pour tous les secteurs, artisans, coiffeurs et boulangers compris.

D'autre part, le Centre de congrès sert aussi directement à la tenue de manifestations (tels nos festivals et autres conférences diplomatiques) qui font la renommée de notre commune et en font ainsi un lieu qu'il faut visiter lorsqu'on voyage en Suisse.

Le Centre des congrès est aussi un outil essentiel à l'ensemble de la population montreusienne par l'accès qu'il offre à la culture, dans une dimension importante et dans une diversité intéressante. Dans le cadre de la Saison culturelle, Il permet aussi aux associations locales d'être acteurs d'événements à l'Auditorium Stravinski notamment. Pensons au traditionnel concert du Chœur Oratorio, aux choristes de Tous en Chœur, ou au Brass Bands.

Sans parler finalement du plaisir que beaucoup de montreusiennes et montreusiens ont d'aller ou d'œuvrer au Jazz ou lors d'autres festivals. Je vous remercie de votre attention.

# M. Yves Laurent Kundert

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts attend encore plusieurs réponses aux questions qui seront posées lors de la commission pour se prononcer officiellement sur ce sujet.

# Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le groupe PLR tient dans un premier temps à remercier la Municipalité pour la qualité du préavis ainsi que pour celle des documents fournis, à savoir le business plan, le plan de financement et les documents ayant trait à la présentation du projet et dans un deuxième temps pour avoir apporté une réponse à chacune des dix questions posées par notre Conseil, questions figurant dans le dernier rapport de commission relatif à cet obiet.

A la lecture de ces documents nous constatons que la vision de la Municipalité, prévoyant une stratégie globale et cohérente sur 3 axes se confirme et que de plus, les différents acteurs sont tous impliqués dans ce projet avec comme objectif de collaborer étroitement à sa réussite, conscients du fait qu'il s'agit d'un enjeu de première importance qui engage l'avenir de notre commune.

Je vous remercie pour votre attention.

# M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

La commission de suivi des travaux du 2m2c, proposée par ML aura été un outil indispensable pour la compréhension des enjeux, des travaux envisagés au Centre des Congrès.

5 membres, un par parti, ont eu la possibilité d'étudier en profondeur le projet et ses divers enjeux; financiers, économiques, architecturaux et humains.

La commission qui va étudier le préavis bénéficiera de ce travail de fond.

Elle devra se pencher notamment sur les points suivants:

Financièrement tout d'abord, le coût réel du projet doit être analysé en détail.

Aux 86 millions annoncés, s'ajoutent désormais, au minimum 6 millions de coûts induits, ainsi que près d'1 million de soutien aux festivals qui ne retourneront pas dans les comptes de CCM SA et, de ce fait, pas dans les caisses communales.

Sans compter les charges supplémentaires nonidentifiées pour les festivals et des aménagements architecturaux non-confirmés pour 6 millions, que la récupération de la TVA devrait couvrir en partie.

Au final la commune est appelée à se lancer dans un projet, dont le coût réel dépasse largement les 90 millions et dont le financement serait, assuré à près de 95% par la commune et des organismes directement liés à celle-ci.

Financièrement la commission devra se demander comment il est possible, que les subventions du canton, représentent 1,7 millions de CHF seulement, soit moins de 2% du budget. Pourquoi un projet aussi important a-t-il, à l'heure du vote et du référendum prévu, un soutien aussi ridicule du canton? Voilà une question importante sachant qu'il était fait mention jusqu'alors de 5 millions, un montant déjà très faible.

Toujours sur un plan financier, il faudrait étudier les conclusions du préavis, qui ne mentionnent pas, par exemple, le montant extrêmement élevé des garanties que devra donner la commune, au minimum 30 millions, selon notre compréhension.

Sur le plan économique la commission devra étudier le business plan, très décevant qui à l'honnêteté de reconnaitre que les congrès fortement rentables, à fort impact économique ne pourront être attendus qu'en quantité très modeste.

Le business plan reconnait que, malgré les transformations prévues, l'impact économique sera faible, avec principalement des visiteurs n'apportant que peu de chiffre d'affaire par personne.

Sur le plan architectural la commission devra se pencher sur les choix de revêtements extérieurs

qui transformeront drastiquement la perception du bâtiment dans son environnement. Par ailleurs, le manque de places de dégagements et de parkings autour du centre des congrès reste un problème non résolu, la commission devra étudier cette question.

Sur le plan humain la situation du personnel de CCM SA devra être discutée au vu des licenciements prévus.

Enfin une question un peu technique, mais importante, devra être posée, pourquoi ce préavis ne répond-t-il pas au postulat de notre collègues M. Privet, intitulé «2m2c quel avenir?»? Adopté à l'unanimité en 2013. Rappelons que par deux fois le conseil a refusé dans le cadre de préavis précédents, d'accepter que la Municipalité ait ainsi répondu au postulat.

Le présent préavis répondant de toute évidence à la partie essentielle du postulat, il faudra comprendre en commission pourquoi la Municipalité n'a pas estimé répondre au postulat par le préavis?

Les conclusions du préavis fonderont l'énoncé du referendum sur lequel la population sera appelée à voter.

Les enjeux des décisions formulées devront refléter l'entier des engagements de la commune. La mention du montant de l'emprunt à garantir par la FET, soit 30 millions, doit être à notre sens clairement formulé. Le projet présenté va coûter plus de 90 millions au final, il va vider les caisses de CCM SA, endetter lourdement cette société qui appartient à 100% à la commune. Il va également endetter pour 30 ans la FET, pour laquelle la commune devra apporter sa caution. Il va reporter d'autres investissements importants, parfois attendus depuis longtemps par la population.

La commission a un lourd travail devant elle. Les trois séances ne seront probablement pas de trop pour arriver à une vision finale des enjeux du préavis et répondre à cette question : faut-il aller si loin pour un tel montant ?

# M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est satisfait d'avoir obtenu et pu examiner le plan de financement et le business plan. Même s'il reste difficile de prédire l'évolution du marché des congrès, on est dans ce domaine plutôt dans de la sculpture sur nuage, il ressort du préavis et des documents l'accompagnant une certaine clarification sur les 3 axes de financement.

Mais à ce stade nous sommes encore loin de la transparence et beaucoup de questions demeurent. Je prends quelques exemples de questions parmi celles transmises à nos commissaires lors de notre séance de groupe: Qui portera la responsabilité financière en cas d'échec? Notamment de la phase de développement assurée par la CCM SA. Quelles seront concrètement les activités permanentes pour que les montreusiens puissent s'approprier le bâtiment? Le volet social a-t-il été négocié en partenariat

avec la commission du personnel?

Vous le constatez, il y a encore des efforts à faire pour que les montreusiens puissent se prononcer en toute connaissance de cause et c'est dans le sens de cette transparence qu'œuvreront nos commissaires au sein de la commission.

Merci pour votre attention.

#### **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je salue l'effort important qui a été fourni par le conseil d'administration afin de nous présenter le plan financier et le business plan. Nous pouvons sentir que le nouveau président à de réelles compétences d'analyses financières et je le remercie de les avoir mises à disposition de la collectivité.

Toutefois nous pouvons nous demander si c'était vraiment au conseil d'administration du CCM SA de faire cet important travail en sachant qu'ils font partie du processus.

Pourquoi ne pas avoir donné ce travail à une société indépendante?

Pour le groupe socialiste, deux éléments sont primordiaux pour pouvoir mener à bien cet important projet pour les montreusiennes et montreusiens

Le groupe socialiste s'est prononcé dès le départ en faveur de l'ouverture du centre des congrès au montreusiennes et montreusiens.

J'ai lu avec grand plaisir dans un journal, dans l'encart de l'association «réinventons le centre des congrès et de la culture de Montreux», je cite, «le Centre des Congrès est un lieu de rencontres, de découvertes et d'échanges pour les visiteurs de notre région, tout comme pour les gens d'ici.» Une autre citation en deuxième partie du paragraphe «...mais aussi un véritable lieu de ralliements et de rencontres pour les montreusiens».

Dans le cadre du préavis, nous pouvons lire également que les éléments suivants ressortent:

La thématisation du bâtiment mettant en valeur les artistes qui se sont produit sur scène de l'auditorium Stravinsky, la création d'une boutique billetterie, la création d'un espace dédié au public au deuxième étage du bâtiment A, la mise à disposition de salles aux sociétés locales et dans le business plan il y a aussi la création du restaurant.

Pour que ces éléments ne restent pas que des intentions, je souhaiterais que nous puissions les lister avec précision et chiffrer leur réalisation afin que les montreusiennes et montreusiens puissent se sentir concernés par cette importante rénovation et valorisation.

Le deuxième élément important pour le groupe SOC est la transparence sur les efforts financiers consentis. Tout d'abord sur le montant final, nous voyons à la page 31 du plan de financement, par rapport au contrat avec le CCHE: il y a une première colonne avec un montant de CHF 86'651'430.- une deuxième colonne avec les options structurantes de CHF 5'806'113.- et un montant total de CHF 92'457'543.-.

Les options structurantes nous les retrouvons à la page 25 du même document, elles figurent dans les projets de réalisation, mais elles sont sensées s'annuler par la récupération de la TVA. Ces options structurantes, d'après ce que n ous voyons dans ce contrat, sont prévues pour être réalisées, il semblerait plus judicieux de partir sur le montant final à savoir CHF 92 millions.

Dans le point 6 des conclusions, il est écrit «d'autoriser la commune à garantir l'emprunt de la fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique par une cellule hypothécaire» il est aussi important que le montant soit mentionné à savoir les 33 millions, pour être transparent vis -à-vis des citoyennes et citoyens.

Je préconise également que nous introduisions une nouvelle ligne dans les conclusions qui ferait état de l'emprunt sans intérêt que recevra le CCM SA de la part du canton à savoir 15 millions.

Pour nous il est important de voir figurer ces éléments, qui complètent de manière claire l'effort fourni par la commune qui est de 27 millions.

Le PS a été le premier à demander le référendum automatique sur les réaménagements. Pour nous il est primordial que ce projet puisse être transparent, afin de lui donner toutes les chances d'être apprécié à sa juste valeur par les montreusiennes et montreusiens. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

- 9.3 No 29/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.- au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018. (Date de la séance de la commission: lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux);
- 9.4 No 30/2018 relatif à la révision du Règlement des ports publics du Basset et de Territet du 5 janvier 1994. (Date pour la séance de la commission: lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux). Note: vu l'unité de matière, l'examen des préavis No 29 et 30/2018 sera confié à une seule commission.

Présidence les Verts: M. Olivier Blanc

Membres: MM. Arnaud Grand, Claudio Mammarella, Daniel Meillaud, Michel Posternak, Silvano Pozzi, Pierre Rais, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp.
La discussion est ouverte.

# M. François Cardinaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je souhaite que la commission examine ce préavis en profondeur. Pourquoi ne regardonsnous pas ceci simplement comme un détail.
C'est-à-dire que nous allons dépenser 4 millions
pour refaire strictement la même chose. Sans
avoir une vision d'ensemble, sans rien faire de
plus nous restons au même nombre de bateaux,
en changeant juste les revêtements. Je trouve
que c'est cher payé et j'espère que la commission pourra se pencher sur ce point.

# M. le Président

Quelqu'un souhaite-il réagir sur le règlement ?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

# 10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

# 11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPEL-LATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Roland Rimaz

« Pister » en tout sécurité vraiment?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chères et Chers collègues,

«Pister» en toute sécurité, vraiment?

Le 20 avril dernier la Municipalité informait, par voie de communiqué de presse, de l'inauguration de trois parcours pédestres mesurés depuis le complexe sportif de la Saussaz. Par cette démarche, la Municipalité entend consolider l'offre d'infrastructures sportives en libre accès et promouvoir l'activité physique conformément à la politique communale en matière de sport. Les boucles proposent des distances de 2.6, 5.4 et 10 km. Ces différents parcours permettent de répondre au mieux aux besoins individuels de mouvement et d'exercice physique (course à pied, marche ou nordic-walking). Les trois boucles fléchées, répertoriées sous «Helsana-Trail», sont validées par la fédération suisse d'athlétisme. L'accès aux parcours est gratuit et possible sans restriction durant toute l'année. Les parcours seront régulièrement contrôlés et entretenus par la commune de Montreux afin que la population puisse toujours s'entraîner de manière optimale et en toute sécurité.

Courir, marcher, c'est bon pour la santé! Mais ici en toute sécurité, vraiment? Parcourir la boucle de 10 km suscite par endroits des questions ayant trait notamment à la sécurité.

Arrivé à Planchamp-Dessous, le marcheur est invité à rejoindre la route des Colondalles et de poursuivre la piste par le flanc ouest de la route en direction du nord. Arrivé à la hauteur de la route de la Genevrausaz, il doit traverser la route des Colondalles pour poursuivre son chemin. A

cet endroit, la vitesse autorisée est de 80 km/h. Sur cette route large les véhicules circulent à très grande vitesse, le piéton dispose d'aucune protection.

Plus loin, à la sortie de Chernex, le «pisteur» emprunte la route étroite de Plantières en direction de l'ouest. S'il dispose d'un marquage au sol, il doit toutefois traverser la route du Zéphir sans la protection d'un passage piéton pour poursuivre son chemin.

Vers la fin du parcours le piéton qui est sur le chemin de Forchex, commune de Blonay, doit traverser la route de Chailly (vitesse autorisée 80 km/h), sans protection, pour rejoindre le chemin des Luyses. Enfin, un peu plus loin toujours sur le chemin des Luyses, le piéton est masqué aux yeux des automobilistes, par la vigne haute qui borde la voie, sans disposer d'un marquage au sol.

Voici mes questions concernant la sécurité:

- S'agissant de la route des Colondalles, la commune de Montreux envisage-t-elle d'apporter des modifications au tracé du trail ou à la vitesse des véhicules et à la protection des piétons qui sont invités à traverser la route?
- S'agissant de la route de Plantières, la commune de Montreux envisage-t-elle d'améliorer la protection des piétons qui doivent traverser la route du Zéphir?
- S'agissant de la traversée de la route de Chailly et du chemin des Luyses, notre commune entend-elle prendre langue avec la commune de Blonay pour améliorer la situation décrite ci-dessus?

A propos de gestion et de finance

Dans son communiqué la commune de Montreux s'engage à contrôler régulièrement et à entretenir les trois parcours cités, ceci doit avoir un coût. Sur son site Internet Helsana écrit: «Nous soutenons l'ouverture de nouveaux trails en apportant nos conseils et en fournissant gratuitement tout le matériel de balisage. Les responsables du trail se chargent de définir les responsabilités, d'obtenir les autorisations et d'installer les panneaux explicatifs tout au long du parcours. Les responsables du trail perçoivent en outre une indemnité annuelle pour l'entretien des trails.»

Voici mes questions concernant la gestion et la finance:

- Notre commune a-t-elle été consultée lors de la définition des parcours «Helsana-Trail»?
- Quelle entité communale porte la responsabilité des trois parcours «Helsana-Trail» de Montreux?
- A combien l'activité de contrôle et d'entretien prévue par la commune a-t-elle été budgétée?
- A combien se monte l'indemnité annuelle, versée par «Helsana-Trail», pour l'entretien des trails?

- Sur quelle ligne budgétaire cette somme estelle versée?
- Si quelque chose est entrepris sur le territoire de la commune de Blonay, quelle entité en assumera le coût?
- Globalement, dans l'attente d'amélioration concernant la sécurité, si un accident devait survenir entre un «pisteur» et un véhicule, audelà de la responsabilité des acteurs directement impliqués, quelles coresponsabilités de la commune de Montreux, de l'assurance Helsana ou de la fédération suisse d'athlétisme pourraient être engagées?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle apportera à cette interpellation

# M. Caleb Walther

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Permettez tout d'abord de faire un bref rappel historique...

L'objectif de ces parcours est d'inciter chacune et chacun à la pratique du sport, par la mise à disposition d'infrastructures en libre-accès. Ce projet était annoncé dans le préavis Saussaz, en complément des vestiaires publics, qui participent de ce même but. Le marquage de parcours permet de guider les sportifs et de leur faire découvrir des itinéraires adaptés, proche du tissu urbain e alternative à nos quais ou notre stade d'athlétisme.

La détermination du parcours a été faite avec soin et a été validée par les Communes traversées, ainsi que par la Fédération Suisse d'Athlétisme et les responsables du programme Helsana Trails. Ces parcours ont par ailleurs déjà été modifiés, afin d'augmenter le confort et la sécurité, par exemple vers le collège de Chailly. D'autres adaptations locales sont possibles en tout temps.

La grande majorité des tracés de nos parcours empruntent de petites routes, des chemins voire même des sentiers réservés aux piétons. Mais, de manière inévitable pour une boucle de 10 km en milieu bâti, il y a quelques passages qui exigent de longer une route, sur un trottoir physique ou marqué en jaune. Comme le relève M. l'interpellateur, il faut effectivement aussi parfois traverser une route, là où les itinéraires étaient déjà utilisés par les piétons.

Je me permets de répondre de manière groupée aux trois premières questions en vous rappelant que la pose de signalisation routière répond à des règles et cela est également valable pour la création de passage piéton. Un nombre minimum de passages est nécessaire afin de pouvoir faire autoriser l'ajout d'une telle signalétique au sol. En l'état, la fréquentation n'est pas suffisante mais la situation pourrait être réévaluée, dans les années à venir, si une forte augmentation des piétons, sportifs ou non, devait être observée. Il en va de même pour les limitations de vitesse, qui relève de la compétence cantonale.

A propos de gestion et de finance

Voici mes questions concernant la gestion et la finance:

• Notre commune a-t-elle été consultée lors de la définition des parcours «Helsana-Trail»?

Oui, vu que c'est l'office du sport et des installations sportives qui les a proposés pour validation comme je l'ai évoqué juste avant.

 Quelle entité communale porte la responsabilité des trois parcours «Helsana-Trail» de Montreux?

Comme rappelé en préambule, la Commune souhaitait développer ce type d'infrastructure en libre accès. Cela figure notamment dans le préavis relatif à la réalisation du complexe sportif de la Saussaz et celui qui a défini la stratégie communale en matière de sport.

Ce projet a donc été porté par la direction Patrimoine, Sport et Mobilité au travers de l'office du sport et des installations sportives. Les autres services compétents en la matière ont également été consultés, le service des travaux publics par exemple.

A l'occasion d'un séminaire de l'Office fédéral du sport (OFSPO), le concept d' Helsana-Trail a été présenté aux Communes et cette opportunité a été retenue. En effet, plutôt que de réaliser des parcours «dans son coin», il a été préféré de bénéficier d'un concept bien implanté en Suisse, avec plus de 360 itinéraires, ainsi qu'une signalétique et une communication identique. Il convient de préciser que l'entier du matériel ainsi que la communication est à la charge d'Helsana Trail y compris une application pour Smartphone.

Il s'agit donc d'une belle opportunité pour la Commune, dans le même esprit que les pistes Vita. Finalement, le fait d'avoir l'appui et la validation finale de la fédération suisse d'athlétisme est un atout d'importance.

 A combien l'activité de contrôle et d'entretien prévue par la commune a-t-elle été budgétée?

L'entretien des parcours ne fait pas l'objet d'une ligne budgétaire. Les heures passées au contrôle et à l'entretien sont déjà prévues dans le cadre de la mission des collaborateurs de l'office du sport.

7 contrôles par année sont planifiés, chacun nécessitant 1 heure. En réalité, le contrôle se fait généralement lorsque le personnel de la direction Patrimoine, Sport et Mobilité va courir, y compris son directeur, et ceci en dehors des heures de travail.

Il arrive également que des usagers signalent d'éventuels dégâts sur une plaque de signalétique. Si tel est le cas, l'office du sport bénéficie d'un stock de plaque s mises à disposition gracieusement par Helsana Trail et le changement sera fait par un concierge du complexe de la Saussaz sur ses heures ordinaires de travail.

- A combien se monte l'indemnité annuelle, versée par «Helsana-Trail», pour l'entretien des trails?
- Sur quelle ligne budgétaire cette somme estelle versée?

Helsana Trail verse CHF 1'000.- par année pour les contrôles soit un forfait de CHF 300.- et CHF 100.- pour chacun des 7 passages. Par ailleurs, une somme forfaitaire de CHF 600.- est versée lors de la réalisation de nouveaux parcours afin de couvrir les frais de visseries et d'installation des panneaux.

La Commune de Montreux recevra donc un total de CHF 1'600.- à la fin de l'année 2018 qui sera versé sur le compte 355.00.4362 (install ations sportives – remboursement de frais). Ce montant n'a évidemment pas pu être budgété puisque le projet a été validé définitivement en début d'année 2018.

 Si quelque chose est entrepris sur le territoire de la commune de Blonay, quelle entité en assumera le coût?

L'investissement, soit les panneaux de signalisation du parcours, sont entièrement à la charge d'Helsana Trail.

Le projet est porté par la Commune de Montreux, qui a obtenu l'accord des communes de Blonay et de la Tour-de-Peilz. La commune de Montreux entretient donc l'ensemble du dispositif, y compris sur le territoire de nos voisines, en rappelant que ces itinéraires de courses à pied faisaient partie du projet du complexe sportif de la Saussaz qui a été financé par l'entier des 10 communes de la Riviera.

 Globalement, dans l'attente d'amélioration concernant la sécurité, si un accident devait survenir entre un «pisteur» et un véhicule, audelà de la responsabilité des acteurs directement impliqués, quelles coresponsabilités de la commune de Montreux, de l'assurance Helsana ou de la fédération suisse d'athlétisme pourraient être engagées?

Il en va de même que pour les chemins pédestres «jaunes», par exemple après Chamby, en direction du Vallon de Villard, où l'itinéraire longe une route sans marquage au sol

Le fait que des parcours soient suggérés au moyen d'une signalétique ne change en rien les règles usuelles et responsabilités de chacune des parties. Concrètement cela veut dire que les personnes qui souhaitent emprunter un itinéraire Helsana Trail le font sous leur entière responsabilité et que les règles qui régissent les différents domaines incriminés sont appliquées en cas d'accident (exemple Loi sur la circulation routière, LCR).

# M. Roland Rimaz

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Interpellation de M. Olivier Raduljica

Normes dans le parascolaire: Quelle est la position municipale qui a été transmise lors de la consultation du projet sur le nouveau cadre de référence?

En 2009, le peuple vaudois a accepté l'initiative pour une « École à journée continue ». Un nouvel article 63a relatif à l'accueil parascolaire des enfants a été ajouté à la Constitution vaudoise. L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos) a aussi introduit l'idée d'école à journée continue pour les enfants. En outre, la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), essentiellement destinée à mettre en œuvre cet art. 63a, a fixé le cadre de la journée continue (matin avant l'école, durant la pause de midi et l'après-midi après l'école, soit plus de 6 h par jour).

La LAJE définit les prestations de base à assurer par les communes vaudoises, selon une volonté politique largement partagée de renforcer de la qualité d'accueil pour les enfants dont les parents en font demande, soit:

- missions d'éducation et de prévention pour contribuer à une meilleure égalité des chances
- 2. reconnaissance du rôle socio-éducatif du personnel de l'Accueil de jour

La loi nouvelle votée par le Grand Conseil sur l'accueil de jour des enfants vaudois prévoit:

- Les missions des structures d'accueil,
- La mise en œuvre de l'art. 63a de la Constitution vaudoise sur l'accueil parascolaire.
- Une reconnaissance de la diversité des enfants accueillis et des moyens à mettre en place pour leur inclusion.
- La création d'un Établissement intercommunal d'accueil parascolaire (EIAP)

L'Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP) a été créé en juin 2017 avec pour mission de fixer le nouveau cadre de référence parascolaire pour les enfants de la première à la huitième année primaire.

Au mois de mai 2018, le projet du nouveau cadre de référence a été mis en consultation auprès des communes par l'entremise de l'Union des Communes vaudoises (UCV) ainsi que de l'Association des Communes vaudoises (ADCV).

Dans son communiqué de presse du 13 juin 2018, l'EIAP indique que la majorité des communes vaudoises a accueilli favorablement ce nouveau cadre, sans donner plus de précisions. En revanche, la plupart des milieux professionnels ainsi que les milieux parentaux s'y sont opposés, argumentant que ces nouvelles normes allégées affaiblissent la mission d'éducation et de prévention de l'accueil de jour ainsi que le rôle socio-éducatif du personnel encadrant prévu dans la LAJE.

Dès lors, nous sommes intéressés à connaître la position de la Commune de Montreux lors de

# **LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER**



Exclusif Massage relaxant sur l'eau Relaxing massage on the water

Laissez-vous embarquer dans un bateau pour des moments inoubliables, seul ou à plusieurs.

Sur le Léman, au large, au bord, devant le Château de Chillon, ou à votre libre choix.

Avec vue panoramique sur les montagnes en naviguant ou à l'arrêt.

Les massages thérapeutiques aux huiles essentielles seront effectués par une masseuse professionnelle.

Procure un sentiment de détente de la tête aux pieds pour évacuer les tensions, la fatigue, les douleurs musculaires, une meilleure circulation sanguine.

Prix sur demande pour 1 à 4 personnes.

# **ANNIVERSAIRE — FIANCAILLES**













Comment procéder: 1. Versez la somme correspondante sur le compte IBAN CH29 0900 0000 1800 9011 5 - 2. Laissez vos noms, prénoms, et numéros de téléphones par e-mail à l'adresse: babord-tribord@bluewin.ch - 3. Nous nous chargeons de la suite en vous contactant.

cette consultation et nous posons les questions suivantes:

- La Commune de Montreux a-t-elle préavisé favorablement à la diminution du taux d'encadrement conduisant à une augmentation de 25% des enfants pris en charge en comparaison à la situation actuelle (par ex: Un professionnel accompagné de deux auxiliaires peut encadrer actuellement 36 enfants entre 4 et 9 ans contre 45 enfants par groupe selon les nouvelles normes)
- 2) Notre commune a-t-elle préavisé favorablement à la diminution du taux d'encadrement pouvant augmenter jusqu'à 30% le nombre d'enfants par groupe de la 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> année primaire? Par exemple: un professionnel accompagné de deux auxiliaires peut encadrer actuellement 45 enfants entre 10 et 12 ans contre 60 enfants selon les nouvelles normes.
- 3) La Commune de Montreux a-t-elle préavisé favorablement au fait que ces nouvelles normes ne prévoient plus dans les horaires de travail de temps dévolu précis pour d'autres activités hors taux d'encadrement, temps qui permettait des échanges et analyses de type éducatifs dans une équipe? Plus spécifiquement, dans les directives 2008 il était spécifié 10 % du temps de travail du personnel éducatif devait être consacré à d'autres activités que la prise en charge directe des enfants, alors que dans le cadre proposé il n'y aucune référence à un taux minimum et ce taux est au bon vouloir de la direction. De plus, le temps minimum pour la direction pour des activités de planification et de gestion hors taux d'encadrement des enfants passe d'un minimum de 30% à un temps suffisant non déterminé.
- 4) Notre commune est-elle en accord avec le fait que les nouvelles normes prévoient également une diminution du taux obligatoire des professionnels formés dans l'encadrement aux profits d'auxiliaires non formés?
- 5) La Commune trouve-t-elle que l'articulation des responsabilités entre la Commune, l'Établissement scolaire et l'institution chargée de l'accueil parascolaire est suffisamment bien définie, notamment lors des transferts en bus?
- 6) La Commune a-t-elle préavisé favorablement au fait qu'à certains moments de la journée, les enfants ne pourraient être encadrés que par du personnel auxiliaire sans aucune qualification professionnelle, ce notamment pendant la pause de midi, les transferts et lors de l'arrivée des parents en fin de journée?
- 7) La Commune a-t-elle préavisé favorablement au fait qu'il n'y ait plus l'obligation de mettre à disposition un bureau pour la Direction, pourtant amenée régulièrement à tenir des entretiens confidentiels? De plus, a -t-elle trouvé justifié le fait que le personnel n'ait plus besoin d'avoir un espace personnel commun pour les établissements de moins de 48 places?

- 8) Ces nouvelles normes sont présentées comme des normes minimales exigées, tant sur les aménagements techniques que sur les aspects d'encadrement. La Commune de Montreux, par l'entremise de sa Municipale qui la représente dans le réseau régional de l'accueil de jour, compte-t-elle défendre le maintien des prestations actuelles?
- 9) Si ce n'est pas le cas, étant donné que la réduction des exigences traduites par ces nouvelles normes a, selon les représentants de l'EIAP, vocation de réduire les coûts, notre commune, toujours par l'entremise de sa Municipale, compte-t-elle, à tout le moins, défendre une révision des barèmes tarifaires à la baisse pour les parents?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

# **Mme Jacqueline Pellet**

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collèques.

En préambule aux réponses que la Municipalité apporte aux différentes questions, il est nécessaire de préciser un certain nombre de points indispensables pour comprendre la problématique générale.

Tout d'abord, cette interpellation se base sur un projet qui n'est plus d'actualité, celui du cadre de référence qui avait été mis en consultation en mai dernier. Depuis, devant de nombreuses réactions négatives, le projet a été modifié. Il a abouti au dépôt d'un cadre «définitif» qui a été présenté aux communes et milieux concernés le 13 septembre dernier à Chavornay.

C'est ce cadre définitif qui sera appliqué, dès janvier 2019, et non celui sur lequel portent les questions de l'interpellation.

Cela signifie que les questions posées portent ainsi, dans leur libellé, plusieurs ambiguïtés, voire des erreurs, j'y reviendrai.

Cela dit, je précise que dans la consultation, la Municipalité a répondu, le 8 juin dernier, non pas à un questionnaire, ce que la forme de l'interpellation pourrait laisser supposer, mais à une demande d'appréciation globale. Elle l'a fait de la façon suivante: (je cite la conclusion) «la Municipalité soutient l'application de ce cadre de référence qu'elle estime en adéquation avec les besoins d'encadrement des écoliers montreusiens».

Pour le surplus, j'ajoute que le projet de cadre était aussi en adéquation avec la pratique montreusienne qui allait déjà bien au-delà du minimum proposé.

En effet, depuis sa mise en place, le parascolaire montreusien dépassait d'ores et déjà, les standards minimaux fixés dans le projet de cadre et depuis, il n'a jamais été question de péjorer les conditions d'accueil, d'autant plus que celles-ci reçoivent toutes les subventions y relatives, de la part de la Fondation d'accueil de jour des enfants (la FAJE). Nous avons reçu, ce jour, l'assurance que cela continuera à être le cas.

Pour Montreux, en ce qui concerne la Fondation pour l'accueil des enfants de Montreux et environs, la FACEME, qui est notre partenaire quasi unique pour l'accueil, et bien, la FACEME applique et continuera d'appliquer les conditions actuelles, tout en soulignant qu'en cas de pénurie de personnel qualifié, sur le marché du travail, et uniquement dans ce cas, les normes du nouveau cadre de référence permettent d'introduire une souplesse bienvenue.

L'encadrement par du personnel diplômé reste la priorité à la FACEME et le personnel qualifié est prioritaire, et le restera, lors des futurs engagements.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le contenu de certains éléments des questions posées n'étant plus pertinent, je me contenterai de rappeler quelques points concernant le nouveau cadre afin de rectifier les aspects qui ne sont plus d'actualité.

# Réponses:

 Pour les plus petits (1P et 2P), il n'y a pas d'augmentation. L'effectif reste à 12 enfants par adulte

Pour le 3 à 6P, augmentation de 25%, l'effectif passe de 12 à 15 enfants. Pour le 7 à 8P, augmentation est de 20%, et non de 25, l'effectif passe de 15 à 18 enfants.

Pour reprendre l'exemple donné, il y aura désormais toujours 1 professionnel et 2 «autres personnel encadrant» qui sont appelés APE dans le jargon, pour 36 enfants de 4 à 6 ans ou pour 45 enfants de 6 à 10 ans.

- 2) Les chiffres de la question ne sont pas exacts. Le cadre prévoit 1 professionnel et 2 APE pour 54 enfants au maximum de 10 -12 ans, et non pas 60, soit une augmentation de 20% maximum et non de 30%.
- A la suite de la consultation, le taux de 10% a été réintroduit et le temps pour la direction diminué, il passe de 30 à 20%.
- 4) La diminution ne s'applique qu'aux enfants de 1P et 2P car, depuis que cette tranche d'âge est entrée dans l'école obligatoire, ceux-ci sont sortis du cadre préscolaire (qui était plus contraignant)

Pour les autres élèves, il n'y a aucune modification.

- Ces éléments ne relèvent pas du cadre de référence parascolaire et ne faisaient pas partie de la consultation
- 6) Pour l'arrivée des parents en fin de journée, c'est déjà possible avec les directives de 2008, donc le cadre de référence n'a pas été modifié.

Pour le reste, particulièrement pour les trajets entre l'école et le lieu des repas, par ex., les APE sont parfaitement capables d'assurer ce service. Souvent, ce sont des personnes en formation dans le domaine de la petite enfance ou qui ont une expérience solide dans l'éducation parentale et qui, à Montreux, bénéficient, pour asseoir leur pratique de colloques réguliers et de formation continue.

- Le nouveau cadre fixe l'obligation d'un bureau et d'un local pour le personnel, séparé des enfants et aménagé en conséquence.
- 8) Les prestations actuelles, qui dépassent le cadre minimum, ne seront pas péjorées.

En conclusion, j'aimerais signaler que ce nouveau cadre de référence pour le parascolaire a reçu le soutien de l'Office pour l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE), qui, lors de la consultation était très réticent.

L'office a confirmé que ce cadre lui permettait désormais de remplir la mission qui est la sienne dans le cadre du mandat de prestation signé avec l'Établissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP)

La Conseillère d'Etat, Présidente du gouvernement vaudois, Mme Gorrite, a également publiquement annoncé que l'EIAP avait pris en compte les besoins des différents acteurs et adopté, au final, un cadre équilibré.

Ce cadre sera d'ailleurs évalué après 2 ans de mise en œuvre. Je vous remercie pour votre attention.

# M. le Président

Quelqu'un souhaite-il réagir aux réponses écrites de la Municipalité?

Réaction à la réponse donnée à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Florian Chiaradia intitulée «Montreux et l'autoroute: une relation à soigner»;

# M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite réagir à la réponse fournie à mon interpellation déposée en mars 2017.

Art. 108 al. 3 de notre règlement: «la Municipalité répond immédiatement à l'interpellation ou au plus tard lors de la séance suivante.»

Mars 2017, dépôt de mon interpellation, promesse d'une réponse écrite pour la séance suivante. Pas de réponse en avril, j'apprends que davantage de temps

sera nécessaire pour rassembler les éléments. Rappel de l'interpellateur en juin 2018, l'engagement est pris de répondre en septembre 2018.

Septembre 2018 repoussé à octobre pour cause de vacances.

Octobre 2018 nous y sommes, en matière de délai de réponse aux interpellations, vous remarquerez que certains sont plus conciliants que d'autres.

Quant au fond de la réponse, si certains points évoqués éveillent de la curiosité, c'était un plaisir de lire le document, qui répond sans détour aux questions posées. Nous apprenons en effet que vu la difficulté de collaborer avec une instance telle que l'OFROU, dont ce n'est pas la vocation première, les services de notre commune ce sont tout de même manifestés dans le cadre de certains travaux afin d'attirer l'attention sur plusieurs aspects. Même si j'aurai s apprécié savoir comment ces échanges avaient été établis à l'époque et dans quel cadre. Cela démontre néanmoins que la Municipalité est consciente des soucis d'intégration et de nuisances de cette infrastructure, qu'est l'autoroute A9.

Ces rapports sont d'ailleurs appelés à se pérenniser puisque le chef du service des travaux, M. Bergonzo représente la Riviera dans le groupe de travail incluant la DGMR et l'OFROU. Je me réjouis et l'encourage vivement d'utiliser cette occasion afin de se faire entendre au mieux.

Factuellement je salue les mesures annoncées, envisagées par l'OFROU, qui permettront de diminuer les nuisances au niveau de la régulation de la vitesse ainsi que de l'édification de parois anti-bruit ces prochaines années, qui permettront, peut-être enfin, de faire respecter les normes OPB, chez les riverains.

Je vous en remercie.

Réaction aux réponses des deux interpellations de Madame la Conseillère communale Irina Gote, intitulées:

- «Interpellation sur les VMCV: circulez, il n'y a rien à voir... Vraiment?»
- 2) «Audit sur la gouvernance des VMCV»;

# **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Je remercie le conseil d'administration des VMCV pour ces réponses, auxquelles je réserve un accueil très mitigé. Certaines sont satisfaisantes et d'autres pas. En effet elles sont le reflet de ce que nous retrouvons dans différents rapports d'activité de l'entreprise, quelque chose de très lisse et de très policé. Or la réalité de l'entreprise et celle du terrain étaient tout autre en début de cette année: conflit entre les chauffeurs, désaccords entre les chauffeurs et leur direction, désaccords entre la direction et le conseil d'administration et vice-versa. Je relève également quelques contradictions avec les documents officiels, puisqu'à la question de savoir: «quelle est le taux d'absentéisme?», il est répondu qu'il est de 4,75%, alors que dans le rapport de gestion 2017, il est écrit qu'il est de 8% chez les chauffeurs. Il est également répondu qu'il n'y a pas eu d'engagement de personnel administratif supplémentaire, alors que dans des réponses, il nous est dit qu'un informaticien a été engagé et que le conseil de direction a été complété par une personne avec des compétences financières. Du rapport d'activités 2017 il en ressort une augmentation de la masse salariale entre 2016 et 2017 de CHF1'594'000.- en ce qui concerne le personnel. Serait-ce le seul fait de l'engagement de chauffeurs ? Je ne souhaite pas rallonger, mais partager avec vous deux constats supplémentaires:

Le premier est le fait que l'hémorragie continue au sein des membres de la direction, puisque le 18 septembre dernier, le directeur RH d es VMCV a quitté l'entreprise où il a été remercié. Le lendemain c'est une secrétaire de directionqui a subi le même sort. Il ne reste plus beaucoup de membres de l'ancienne direction, car deux autres membres, le directeur technique et la directrice financière sont en congé maladie de longue durée.

Le deuxième fait est la communication de la Municipalité de Blonay donnée au conseil du mois dernier. Cette communication est très inquiétante du point de vue financier, puisque je cite: «Nous sommes dans l'attente d'une confirmation des chiffres par les VMCV, mais sur la base des informations que nous avons reçues ce jour, il se pourrait que la compensation du déficit à la charge de la commune de Blonay, puisse presque doubler entre 2016 et 2019, en passant de CHF 250 milles en 2016 à près de CHF 500 milles en 2019. Les montants à budgéter, tant pour 2018 que pour 2019, devaient être communiqués par les VMCV d'ici la fin de ce mois».

Du simple au double, je suis curieuse de savoir ce qu'il en sera de notre commune. Nous sommes la commune avec l'actionnariat le plus important avec plus de 32,33%, alors que la commune de Blonay n'est qu'à 7,64%.

Qu'en sera-t-il du montant de 2018 et du montant à mettre au budget 2019 ? En sachant que notre commune essaye de serrer de partout les cordons de la bourse à cause des gros investissements qui devront être fait pour le 2m2c, je me demande si une augmentation massive de notre participation pourra être financée et surtout sur quelle base, puisque le conseil d'administration n'a pas l'air pressé de procéder à l'audit sur la gouvernance et sur la gestion financière. En tout cas il n'est pas fait état de sa position dans ces réponses.

Avec le slogan d'entreprise tel que, je cite le rapport de gestion de 2017: «Nos collaboratrices et collaborateurs constituent le capital le plus important de notre entreprise». J'invite le conseil d'administration à y donner suite.

Par rapport à l'information de M. le Président, j'aurai apprécié être informée de la démarche que M. le Président a entrepris auprès de M. le Préfet quant à la recevabilité de la résolution au moment où elle a été faite. Je me sens un peu mise sur le banc des accusés, alors que je n'ai fait que faire usage de mes prérogatives de conseillère. L'acceptation d'une résolution permet de donner un signal politique fort sur un sujet donné est c'est ce que nous avons fait.

Nous sommes élus pour faire de la politique, en respectant un cadre certes, mais de la politique quand même. Je vous remercie.

 Réaction à la réponse donnée à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Tal Luder intitulée «Funiculaire de Territet-Mont-Fleuri, l'immobilité douce sur les rails de l'indifférence»;

# M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à mon interpellation, j'ai reçu une réponse de la Municipalité et en accord avec M. Walther, je me contenterai de lire les questions que j'ai à poser suite aux réponses. Afin de ne pas rallonger le débat si certains éléments ne sont pas en la possession de notre Municipal, ainsi elles seront portées au PV et j'enverrai une question simple à M. Walther. J'utiliserai les réponses lors de la commission du préavis concernant le funiculaire qui sera déposé, comme annoncé, en find'année.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions; ces dernières m'amènent à demander quelques précisions et à poser d'autres questions: à la réponse 2) - je cite: la troisième étude sera rendue accessible dans le futur préavis...

- qu'est-ce que cela veut dire, aurons-nous le résultat de l'étude annexé au préavis, oui ou non?
- à la réponse 3) remarque sauf erreur de ma part, la somme totale des subsides montera à CHF 475'000.- en 2018, remarquez que nous ne sommes plus très loin du demi-million que j'avais annoncé...
- pourquoi le subside est-il passé de CHF 20'000.- à CHF 25'000.- pour descendre à CHF 15'000.-?
- si les Espaces Verts de la Commune font partie des intervenants à la maintenance des parcelles concernées, comment leurs services sont-ils facturés à la Commune?
- à la réponse 5) en 2017, les actifs se montaient à CHF 226'851.67.-; une dette reportée subsiste également pour un montant de CHF 53'563.33.-
- est-il possible de connaitre la composition des actifs et la liquidité de la société?
- de quelle nature est la dette de la société et qu'entendons-nous par dette reportée?
- M. Walther peut-il m'expliquer, en tant que Président, comment une augmentation de

subside conduit-elle à une dette au final? Pourquoi cette société ne peut-elle pas au moins présenter un bilan équilibré avec un bénéfice à zéro?

Voilà pour mes questions; j'ajouterai que j'ai l'impression que nous en sommes à peu près là où nous en étions en 2008 après la première étude, et finalement ce que je comprends c'est que à nouveau, il faudra se demander que faire de cette installation alors que nous avons payé plus de CHF 92'000.- d'études pour, justement, qu'on nous le dise... J'attendrai donc le rapport-préavis de la Municipalité afin d'avoir toutes les informations.

Pour clore mon intervention, je déclame ces quelques vers à notre Cher Municipal vert:

Gisant dans son cercueil d'herbes folles

Année après année, il demande son obole

Fatalité ou hasard?

La pièce se joue près de feu le théâtre de l'Alcazar

Depuis vingt ans la question se pose

Mais que faire de cette ligne à l'existence morose?

Pour ces études aurons-nous un jour la réponse? Ou alors donnerons-nous raison à Alphonse?

Le funiculaire fantôme de Territet

C'est un peu notre Arlésienne de Daudet

Je vous remercie pour votre écoute.

# M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je poursuis avec cette question du funiculaire. En ce qui me concerne, je me réjouis de la réponse apportée par la Municipalité aux questions de M. Luder. Pragmatique, elle envisage des solutions réalistes pour l'avenir de cette ligne. J'étais à l'époque intervenu pour suggérer d'étudier la transformation de la ligne en parcours piétonnier, sportif, historique ou de quartier, sur le modèle des voies vertes que nous retrouvons dans un certain nombre de pays voisins.

Les intentions de la Municipalité de réaffecter la ligne sont parfaitement appropriées vu les circonstances.

La volonté esquissée en fin de réponse, de réaliser un concours d'idées, marque, de la part de la Municipalité, un état d'esprit remarquable, créatif et ouvert et laisse envisager d'intéressantes perspectives.

Je vous remercie.

# 12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close

# M. le Président

Je vous rappelle de bien agender la séance du 12 décembre à 18h00, pour laquelle nous aurons certainement beaucoup d'objets à discuter. Comme chaque année aux alentours de 21h-21h30 nous nous retrouverons pour une partie festive.

La probabilité de siéger le 13 décembre à 20h00 est assez élevée cette année cette date de réserve doit vraiment figurer dans vos agendas.

Je rappelle à toutes et tous de bien vouloir remettre vos textes qui ont été rédigé à la secrétaire dans la semaine qui suit cette séance du conseil

Je vous demanderai de relever vos tablettes, de ne pas oublier de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient.

Merci de ramener les bouteilles PET à l'extérieur, nous vous en remercions.

Il est 21h35, M. Yanick Hess Président lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 7 novembre 2018, à 20h00, au collège de Montreux-Est.

Procès-verbaux des séances du 5 septembre et du 10 octobre 2018. Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.









Parce que notre monde évolue et avec lui nos énergies, ENERGIAPRO s'investit dans le gaz naturel et les énergies renouvelables pour assurer notre avenir énergétique.

energiapro.ch

une société du groupe HOLDIGAZ.



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



# **Nos Ateliers**

Wider SA Montreux Chemin du Pierrier 1 1815 Clarens Tél. +41 (0) 21 989 22 66 montreux@wider-sa.ch Wider SA Genève Route des Moulières 10 bis 1242 Satigny Tél. +41 (0) 22 949 09 09 geneve@wider-sa.ch Wider SA Morges Riond-Bosson 13 1110 Morges Tél. +41 (0) 21 804 99 66 morges@wider-sa.ch

# **Notre Showroom**

Espace Wider SA Route Sous-Riette 13 1023 Crissier Tél. +41 (0) 21 637 01 01 crissier@espacewider.ch

www.wider-sa.ch

